

L'Univers



ÉDITION QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	40 »	51 »
Six mois	21 »	26 50
Trois mois	11 »	14 »

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

UN NUMÉRO { Paris . . . 10 cent. Départements . . . 15 —

BUREAUX : Paris, 10, rue des Saints-Pères

On s'abonne à Rome, place du Gesù, 8

L'UNIVERS

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	20 »	26 »
Six mois	10 »	13 »
Trois mois	5 »	6 50

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

L'UNIVERS ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés

ANNONCES

MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 6, place de la Bourse

SOMMAIRE

BULLETIN DU JOUR

PARIS, 10 NOVEMBRE 1894

Nous sommes en mi-novembre et on ne songe qu'à interpeller. Le temps passe : la fin de l'année arrive et le budget ne vient toujours pas. On dit pourtant que la commission du budget travaille avec ardeur. Une des grosses questions qu'elle avait à résoudre est celle des droits nouveaux à établir sur les successions. M. Poincaré avait proposé un projet. La commission l'a rejeté, mais à la suite de concessions mutuelles, l'accord s'est fait. Il se fera de même sans doute à propos des boissons et de l'impôt sur le revenu, mais la Chambre ne se bornera pas à enregistrer purement et simplement les propositions de la commission et nous aurons encore les douzièmes provisoires. Peut-être d'ailleurs est-ce par eux qu'on ajournera la crise ministérielle.

Dreyfus, qu'on disait n'avoir point trouvé d'avocat, en a un et des meilleurs : Me Demange, mais celui-ci n'a pas pu avoir encore communication du dossier de l'accusation, dont certaines pièces ont été déjà, paraît-il, soustraites, et ceux qui veulent renseigner leurs lecteurs à tout prix en sont réduits à multiplier les hypothèses.

Est-ce vrai? M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, tant compromis dans l'affaire de Cempuis, songerait à abandonner ses fonctions. La perte serait mince pour l'enseignement et la conscience publique aurait satisfaction. C'est quelques heures avant l'interpellation qu'il se serait ainsi résigné à la retraite.

Pour faire croire qu'elle veut réellement arrêter le fameux Arton, la police a mis la main sur un journaliste radical qui voyageait en Cochinchine avec une amie du célèbre escroc. On l'a relâché après une enquête dont le résultat était d'avance connu.

Il n'y a donc pas lieu de féliciter la police; mais on peut l'encourager et encourager avec elle les parquets à une surveillance plus étroite. A Besançon on a tenté d'incendier une poudrière, à Toulon et ailleurs on signale de nouveaux scandales.

Au banquet du lord-maire, donné hier soir au Guildhall de Londres, lord Rosebery a fait d'importantes déclarations. Il a dit notamment que le gouvernement anglais ne se désintéresse pas de la guerre sino-japonaise, mais désire conserver une stricte neutralité. Il a constaté que les relations de l'Angleterre avec la Russie sont plus cordiales que jamais; enfin, il a rendu un nouvel hommage à la mémoire du tsar Alexandre III.

Les dernières nouvelles reçues de la Mandchourie annoncent que l'armée chinoise s'est retirée dans la montagne où elle souffre de la faim et du froid.

L'armée japonaise est campée à Feng-Wang-Cheng, à mi-chemin entre Wiju et Moukden. Elle ne poursuit pas les Chinois.

15,000 Chinois, des recrues pour la plupart, défendent Port-Arthur, mais on ne croit pas ici que la place puisse résister longtemps.

Du reste, on dit que l'amiral anglais Freemantle aurait exprimé l'avis qu'à Port-Arthur sera livré le dernier combat de quelque importance de la guerre sino-japonaise.

La Russie et la Grande-Bretagne auraient invité la Chine à faire directement des ouvertures de paix au Japon qui aurait promis d'examiner avec bienveillance les propositions chinoises.

La crise ministérielle se prolonge en Allemagne. Et on trouve, non sans raison, qu'elle aurait été évitée si, selon l'usage, le ministère avait donné sa démission à la suite de la retraire de M. de Caprivi.

En Amérique, la victoire des républicains est plus grande encore qu'on ne supposait. La majorité républicaine sera d'environ 150 voix.

LETTRE ET RÉPONSE

Nous recevons de M. le chanoine Fichaux la lettre suivante :

Lille-Esquermes, 8 novembre.

Mon cher monsieur,

Vous ne me laissez pas oublier, et j'admire, sans en être précisément reconnaissant, l'insistance que vous mettez à me rappler les textes du Mémoire anonyme. Vos lecteurs doivent trouver que je me dérobe; et, si cela dure encore un peu, je cours risque d'être classé parmi les réfractaires notoires à l'enseignement et à la direction du Souverain Pontife.

Et pourtant, cette année même, 1894, à la date du 5 mars, un des chapelains du Saint-Père, Mgr Angeli, écrivant à la communauté dont je suis aumônier, terminait sa lettre en transmettant la bénédiction apostolique, donnée dans toute l'effusion du cœur du Saint-Père, au digne aumônier, M. le chanoine Fichaux, *si zélé pour répandre dans votre pays* (ce sont les termes mêmes de la lettre), *et pour faire mettre en pratique les enseignements de l'Encyclique : Rerum novarum* !

Je n'ai pas fait éclat de cette approbation, dont j'ai été profondément reconnaissant. A plus forte raison, je ne me suis pas cru désormais l'interprète autorisé des enseignements pontificaux. J'oserai me permettre de conseiller à d'autres la même réserve.

Le texte pontifical ne perdrait rien de sa clarté, s'il était dégagé de toutes ces interprétations fantaisistes, garanties authentiques à partir d'un mot d'encouragement ; et bien des divisions très fâcheuses eussent été prévenues.

Si maintenant il faut vous dire pourquoi je m'obstine à ne pas répondre à vos invitations, croyez-bien que ce n'est pas par crainte de la discussion. Comme je ne tiens pas à avoir raison, mais à être dans le vrai, je ne pourrai que vous remercier, si la preuve était faite que je me sois trompé.

La raison est donc tout autre. Je n'aime pas, tout d'abord, à entretenir conversation avec quelqu'un, qui même confidentiellement, n'a pas jugé à propos de me donner son nom. Je recule aussi devant la lourde charge de remuer, à l'occasion de quelques textes, les difficiles problèmes qu'ils soulèvent. Mais surtout j'en ai assez, et tout le monde en a assez de ces conflits déplorables entre catholiques. Nous en avons souffert, nous les premiers; d'autres en souffrent aujourd'hui. Qui en tirera profit, si ce n'est nos adversaires communs ?

Je continuerai donc, cher monsieur, à me taire. Parlez, vous. Vous dites dans votre numéro d'aujourd'hui, « que Rome a parlé dans des approbations très claires données à ceux d'entre les catholiques, qui, sur des points fort graves, ne sont pas d'accord avec tous les commentaires partis de Mouveaux ». Je ne relève pas la dernière insinuation, qui ferait de Mouveaux un foyer de doctrines suspectes. Mais je vous demanderai la permission de distinguer entre approbations et approbations.

Je connais des approbations très précieuses données au zèle dévoué de catholiques en renom ; je connais moins les approbations directement données à des textes précis. Ce sont ces textes clairement formulés que vous énonceriez avec grand profit. Sur ces propositions contresignées par les approbations pontificales, l'accord se ferait immédiatement et de plein droit. Pour mon compte j'y souscris par avance, de grand cœur et sans ombre d'arrière-pensée, avec la joie, que j'apprécie très grandement, de me reposer dans la vérité certaine.

Veuillez agréer mes sentiments respectueux.

L. Fichaux,
chanoine honoraire.

Répondons point par point à cette lettre.

M. l'abbé L. Fichaux trouve que nous avons trop parlé de lui ; je le prie de croire qu'il m'eût été fort agréable de ne pas lui donner cet ennui. Mais nécessité fait loi : on nous l'oppose, il faut bien que, selon les cas et très respectueusement, nous l'interrogions ou l'écartions. Par exemple, n'avons-nous pas agi selon le droit et la justice en regrettant que M. Louis Cordonnier, dans sa fâcheuse brochure contre M. Léon Harmel, ait reproduit la lettre où M. Fichaux nous malmène, sans rien citer de notre réponse, sans même la mentionner?

Notre honorable correspondant, ennemi absolu des citations « séparées du contexte », extrait d'une lettre de Mgr Angeli dix-neuf mots où il voit l'approbation explicite par le Pape des commentaires de Mouveaux sur l'Encyclique.

J'ai eu l'honneur de causer assez longuement avec Mgr Angeli. C'est un prélat tout dévoué au Saint-Père, fort distingué, et très courtois. Nul doute, qu'il ait ajouté avec plaisir dans cette lettre à des religieuses que bénissait le Pape, les paroles agréables à leur aumônier que cite et souligne M. l'abbé Fichaux. Ce sont vraiment de bonnes paroles. Cependant je n'y puis reconnaître un acte du Saint-Siège sanctionnant et même glorifiant les thèses de Mouveaux. Elles prouvent qu'on apprécie à Rome les intentions très droites et le zèle très grand de M. l'abbé Fichaux. Mais là n'est pas le débat, il est dans le Mémoire, lequel reste intact.

M. Fichaux nous dit que le texte de l'Encyclique ne perdrait rien de sa clarté s'il était moins commenté. Assurément; mais cela prouve-t-il qu'on ait tort de ne pas accepter tous les commentaires des docteurs et directeurs des patrons du Nord? Oui, oui, la question n'est pas de beaucoup commenter, elle est de bien obéir.

Ceci nous ramène au Mémoire. M. l'abbé Fichaux déclare *s'obstiner* à ne vouloir ni vérifier, ni expliquer les textes que contient ce travail. Il lui suffit de les déclarer *forcément dénaturés*. C'est son droit d'agir ainsi; c'est notre devoir de maintenir que diverses gloses de Mouveaux, sans dire nettemment non (nul n'y a songé) quand l'Encyclique dit oui, ont grand besoin d'être expliquées.

Je dois répéter une fois de plus, à propos des textes, que les déclarer *forcément dénaturés* ce n'est pas y répondre. D'un autre que M. Fichaux nous verrions là une fin de non recevoir dénotant quelque embarras. De lui, nous prenons à la lettre ce qu'il dit, non sans regretter de l'entendre décliner une vérification propre à faire la lumière. Si nous parlons ainsi, ce n'est pas pour les besoins de la cause. Bien des fois, Louis Veuillot et l'*Univers* ont été attaqués, injuriés, calomniés à coups de citations. J'ai dans mes cartons plusieurs écrits de cette sorte, dont un qui fut fameux formait tout un volume; il était intitulé *L'Univers jugé par lui-même*. Nous déclarâmes tout de suite que les textes étaient falsifiés dans les termes et la pensée et que nous allions le prouver. La preuve vint : ample, décisive, écrasante. Pourquoi, ni ceux que le Mémoire a cités, ni les journaux entrés dans ce débat n'ont-ils agi de même?

M. Fichaux voudrait savoir quelles approbations venues de Rome ont été données à des catholiques dont les thèses et tendances ne concordent pas précisément avec les commentaires des docteurs applaudis à Mouveaux. Nous ferions volontiers ce travail, mais une lettre du Nord nous apprend qu'il est déjà fait et paraît aujourd'hui même dans la *Démocratie chrétienne*, vaillante publication dont M. l'abbé Victor Six est le directeur et qui a reçu, dès son début, les encouragements du Saint-Siège. Provisoirement, nous renvoyons le président des patrons du Nord à ce recueil de documents.

Ne terminons pas sans relever le reproche qui ouvre la lettre de M. l'abbé Fichaux. Il demande sur le ton de la raillerie plus que de la plainte, si l'on prétend le classer parmi les réfractaires. Nous sommes convaincus que personne n'a cette pensée et j'espère qu'il m'en soupçonne moins que tout autre. Mais il me permettra de lui faire remarquer que s'il ne songe nullement à s'appuyer sur les réfractaires, ceux-ci, gens habiles, vont aux patrons du Nord dans l'espoir de trouver là des appuis. M. l'abbé Fichaux connaît trop bien les hommes et les situations pour n'avoir pas vu ce calcul. Il le déjouera et, grâce à lui, Mouveaux, dont il semble que quelques-uns auraient voulu faire une petite école de gloseurs, gardera son caractère primitif de réunion où d'excellents chrétiens, des hommes d'œuvres, des patrons aimant leurs ouvriers, se retrempent dans la prière et s'excitent mutuellement à faire le bien en suivant avec la foi tranquille du charbonnier les enseignements de l'Eglise.

Eugène Veuillot.

L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS ET LA RUSSIE

Lettre de Mgr l'archevêque de Bourges au clergé et aux fidèles de son diocèse, ordonnant des prières à l'occasion de la mort de l'empereur de Russie.

Mes très chers frères,

Il y a un an, le grand événement préparé par les fêtes de Cronstadt se complétait par la réception triomphale de la flotte russe à Toulon et par le voyage à Paris des chefs qui la commandaient. La France, jusque-là isolée, jetait alors vers l'avenir un regard plus confiant; et l'allégresse patriotique avait un écho jusque dans nos églises.— Au nom de la France catholique, on chantait à Montmartre un *Te Deum* d'actions de grâces pour remercier Dieu qui nous ménageait cette alliance, gage de paix et de sécurité pour le monde.

Aujourd'hui, le drapeau national, voilé de deuil, s'incline, d'un bout à l'autre de la France, sur le cercueil de celui qui était venu ainsi spontanément, nous tendre sa main loyale et offrir à notre propre loyauté un pacte d'amitié plus solide que les traités dictés par l'intérêt.

Cette générosité pleine de noblesse, de la part d'un Souverain placé au faîte de la puissance, et que rien ne semblait inviter à agir de la sorte, si ce n'est une parfaite connaissance de la valeur de la nation catholique, Fille aînée de l'Eglise, et le sentiment du péril qu'il y avait à l'abandonner aux coalitions formées contre elle, — cette attitude généreuse conquit aussitôt l'affection reconnaissante de ce peuple de France que l'histoire n'a jamais pu ni ne pourra jamais taxer d'ingratitude.

C'est pourquoi, à l'heure présente, en face du malheur qui frappe la grande nation sœur, la France éprouve l'impérieux besoin d'exprimer ses sympathies. — Elle veut que l'on sache que la tombe de l'empereur Alexandre III, de celui qui s'est dit l'ami de la France, est entourée, chez nous, du respect de tous, sans distinction de parti ni d'opinion, parce que, lorsqu'il s'agit de la France, il n'y a, chez nous, que des Français.

Je crois donc, Mes Très Chers Frères, interpréter avec fidélité la pensée de tous en convoquant les fidèles au pied des autels afin de faire une prière collective pour la Russie et pour la France, et demander au Dieu des nations et au Dieu des armées que les étendards de France et de Russie continuent à mêler leurs couleurs, demain comme hier, et assurent, par leur union, un long avenir de paix !

Mgr l'archevêque de Besançon publie une lettre dans laquelle, après avoir rappelé les manifestations de Cronstadt, de Cherbourg et de Toulon, Sa Grandeur ajoute :

Les sentiments personnels d'Alexandre III ont trouvé dans l'armée et dans la nation françaises comme dans l'armée et dans le peuple slaves un écho profond !

Sa Majesté la tsarine, dont l'âme à cette heure est brisée, comme sa vie, partageait, dans un cœur chevaleresque et tendre, l'affection de son impérial époux pour notre patrie.

A tous ces titres, il convient que la France, par un sentiment de gratitude, autant que par un élan spontané de son cœur, s'associe fraternellement au deuil national de la Russie.

Quant à nous, messieurs et chers coopérateurs, nous ne saurions oublier, non plus, le respect de Sa Majesté le Czar pour la religion, ses témoignages publics de vénération pour le Souverain Pontife, le « rétablissement entre le Saint-Siège et le gouvernement russe des relations de bienveillance (1) » et les dernières conventions obtenues en faveur de l'Eglise catholique.

Aux loyales expressions de notre douleur pour une perte qui, sans détruire nos espérances, pourrait rendre momentanément moins certaines les garanties de l'avenir, nous joindrons nos prières les plus ferventes.

Nous prierons pour la veuve illustre et éplorée, digne de tous les respects, et pour la famille impériale en deuil ; nous demanderons à Dieu d'accorder la sagesse des vues supérieures, la générosité des grands desseins, la maturité des résolutions fécondes et la sympathie pour la France au jeune prince, à qui la Providence impose, de si bonne heure, les responsabilités redoutables d'une formidable puissance... Que le ciel guise ses pensées et fasse que nous retrouvions en lui le cœur de son père !

Nous prierons enfin pour le noble peuple russe afin qu'il nous conserve son amitié née sur les champs de bataille et resserrée dans la paix. Nous demanderons au Seigneur le rapprochement des peuples dans la concorde, la fusion des âmes dans la fraternité chrétienne, l'union de toutes les Eglises dans un même bercail, sous la houlette pacifique d'un unique Pasteur !

Par la voie de la *Semaine Religieuse*, Mgr l'évêque de Quimper adresse cette lettre à son clergé :

Quimper, 5 novembre 1894.

Messieurs,

Il convient que le clergé tout entier s'associe au grand deuil de la France et de la Russie ; aussi, Nous vous invitons à vous souvenir devant Dieu de l'illustre empereur, Alexandre III, décédé le premier jour de novembre.

Il y a à peine quelque mois, nous étions frappés au cœur par un crime épouvantable. Notre président tombait sous le poignard d'un assassin, laissant le souvenir d'une modéraion et d une sagesse qui avaient ramené à la France bien des nations hésitantes. Aujourd'hui la plaie se trouvre : celui que nous pouvons appeler le meilleur ami de notre pays vient de succomber sous le coup d'un mal inexorable. Qui eut dit, il y a une année, alors que la France acclamait cette amitié précieuse, que ceux qui en étaient les auteurs et les héros auraient si vite achevé leur tâche?

Sous l'impression de cette nouvelle catastrophe, il convient d'unir leurs deux noms; car tous deux resteront parmi les bienfaiteurs de la patrie française. Dieu, nous n'en doutons pas, leur réserve la joie de voir leurs peuples profiter des grandes leçons qu'ils ont reçues d'eux ; car le nouveau président que la Providence a donné à la République est un de ceux qui portent avec eux l'espérance, et nous savons que dans le fils et héritier du grand homme qui vient de s'éteindre, nous trouverons un cœur aussi ami que l'était celui de son père.

† Henri
Evêque de Quimper et de Léon.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Chambéry :

S. M. le tsar Alexandre III, empereur de toutes les Russies, est décédé le 1er novembre dans sa résidence de Livadia. — Les catholiques français, qui s'étaient unis dans une commune supplication pour la conservation de cet auguste ami de notre patrie, s'associeront aux prières qui s'élèvent de toutes parts, afin d'implorer pour son âme la miséricorde du Souverain Juge des vivants et des morts.

Dans la *Semaine de Digne:*

C'est le matin du jour des morts, 2 novembre, que se répandit la nouvelle du décès d'Alexandre III, empereur de Russie. Chez nous, comme dans toute la France, l'impression fut douloureuse, et c'est du fand de nos cœurs que s'élevèrent vers Dieu des prières pour l'âme de ce puissant et généreux allié de notre patrie.

Après l'évangile de la messe des morts, à la cathédrale, Mgr l'évêque prit la parole et, traduisant les sentiments de tous dans une allocution courte, mais émue et d'une parfaite opportunité, il rappela les droits que l'illustre défunt avait à notre reconnaissance et à notre souvenir devant Dieu : il avait été l'ami de la France et de la paix en Europe; le modèle achevé des vertus de la famille et de la vie chrétienne ; notre grand et édifiant exemple par son admirable préparation à la mort. Il nous fit du bien dans notre pays, par son amitié ; il nous en fait en ce moment par les détails de sa fin si belle et des cérémonies religieuses touchantes dont ses funérailles sont accompagnées à travers la *Sainte* Russie : *Defunctus adhuc loquitur.*

Dans tout ce diocèse, qui fut le premier à chanter le *Te Deum*, quand le tsar nous envoya son escadre en 1892, on ne manquera certainement pas de prier pour Alexandre III, pour son successeur, Nicolas II, et pour la nation russe, notre alliée et notre amie.

(1) Paroles de S. S. Léon XIII à M. Iswolski, représentant de la Russie.

LES FABRIQUES

Mgr l'évêque de Soissons adresse à son clergé la lettre-circulaire suivante concernant la prestation de serment des trésoriers des Fabriques :

Soissons, le 6 novembre 1894.

Messieurs et chers coopérateurs,

On nous demande de toutes parts quelle ligne de conduite suivre par rapport au *serment des trésoriers* des Fabriques, et aussi devant les *exigences de l'Enregistrement.*

Voici notre réponse à ces deux questions :

Pour ce qui regarde le serment et son obligation, l'article 45 de l'*Instruction* du 15 décembre 1893 ne laisse pas de doute.

Nous pensons, messieurs, que ce serment, bien que fondé sur une erreur de principe qui veut voir des *deniers publics* dans les revenus des Fabriques, quoiqu'ils ne viennent pas d'un *impôt qu'on peut exiger*, mais simplement d'*offrandes volontaires*, nous pensons, disons-nous, que ce serment peut être prêté par MM. vos trésoriers, et nous le leur conseillons dans l'intérêt de la Fabrique. Ce serment n'ajoutera pas une garantie de plus à leur loyauté, et ils feront, après l'avoir prêté, ce qu'ils faisaient auparavant, œuvre de bons, honnêtes et dévoués comptables.

Quant aux réclamations de l'Enregistrement, il n'en faut tenir aucun compte. Elles sont mal fondées, nous sommes autorisés à vous le dire.

Tenez-vous donc à la lettre de l'*Instruction* et n'y ajoutez pas ce qu'elle ne dit pas. *La prestation de serment sera constatée sur le registre des délibérations du conseil de Fabrique, et il en sera justifié par certificat du président de ce conseil lors de la présentation du premier compte de gestion.* C'est tout ce que demande l'*Instruction*, et c'est aussi tout ce que vous ferez.

Faites un nouvel appel au dévouement de MM. vos trésoriers, dites-leur combien nous leur serons reconnaissant des sacrifices qu'ils feront, et que nous ne leur demanderions pas si nous croyions que leur conscience y fût engagée.

Agréez, messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de notre affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† Jean-Baptiste,
évêque de Soissons et Laon.

P.-S. — Nous autorisons une réunion de la Fabrique partout où besoin sera pour cette prestation de serment.

Ceux de MM. les curés qui ne nous auraient pas encore envoyé les noms de leurs trésoriers sont priés de les envoyer d'urgence.

On lit dans le *Patriote* de Bruxelles :

Mgr du Rousseaux, évêque de Tournai, vient d'adresser à MM. les doyens du diocèse une lettre dans laquelle il émet le vœu de voir multiplier les syndicats professionnels, notamment ceux des ouvriers industriels et agricoles. Monseigneur expose en même temps quels sont, selon lui, les moyens pratiques d'arriver à ce but.

Çà et là

PÉTITIONS

Avez-vous jamais adressé une pétition aux Chambres? Si oui, vous aviez certainement toute raison de le faire ; mais vous vous êtes trouvé dans une compagnie où ne manquent pas les gens d'humeur hétéroclite. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qu'on appelle le *Rôle général des pétitions.* Il est assez fourni, ce rôle, que l'on distribue fréquemment aux députés. Le goût de la pétition ne se perd pas. Savez-vous que la Chambre actuelle, depuis un an qu'elle existe, en a déjà reçu près de neuf cents? Et dans le nombre, combien qui dénotent un esprit bizarre, un caractère grincheux, des préoccupations étranges, une simplicité divertissante. La dernière « livraison », sous ce rapport, n'est ni plus ni moins favorisée que les autres. Elle a paru il y a quelque jours, et l'on a déjà signalé la pétition du sieur P..., qui invite la Chambre à proscrire les corsets, contraires, dit-il, « au développement normal de la femme ». Il faut vraiment avoir le crâne construit d'une façon toute spéciale, pour venir demander, avec le plus grand sérieux, aux ministres et députés de vouloir bien délibérer et statuer sur un pareil sujet.

Si les autres pétitions de la dernière livraison le cèdent en bizarrerie à celle que nous venons de rappeler, il en est plusieurs, cependant, qui ne nous semblent pas indignes d'une mention. N'est-il pas utile de connaître les préoccupations de nos pétitionnaires contemporains? Elles sont généralement personnelles.

Nous avons d'abord la série des réclamants qui sont en difficultés d'affaires avec celui-ci ou celui-là, et qui prient, tout simplement, la Chambre d'intervenir pour mettre à la raison ceux dont ils jugent avoir à se plaindre. C'est le sieur D... qui demande au Parlement de mettre fin aux « agissements d'un huissier à son égard ». C'est le sieur F... qui proteste contre les « agissements d'un notaire à son égard et s'adresse à la Chambre pour obtenir justice ». Si l'huissier et le notaire en question, effrayés, s'attendent à voir nos représentants prendre en mains la cause des sieurs D... et F..., qu'ils se rassurent et calment leur émoi.

Passons maintenant aux commerçants qui ont l'excellente petite idée de suggérer à notre Parlement, sous couleur d'intérêt général, d'intérêt patriotique, le vote d'une mesure favorisant leur négoce ou leur industrie. Voici des ouvriers artificiers de la ville de M... qui demandent que la célébration de la fête du 14 juillet « soit reportée à une date ultérieure ». Pourquoi? Parce que, sans doute, les jours sont trop longs à l'époque du 14 juillet. Il faut tirer bien tard le feu d'artifice, et l'attente prolongée lui fait grand tort dans les petites villes de province où l'on a conservé la sage habitude de se coucher de bonne heure. On écourte cette partie des réjouissances populaires. Aussi le sieur L..., artificier à T..., prie-t-il la Chambre de « reporter la célébration de la fête nationale au 4 ou au 22 septembre ». La date anniversaire de la fondation de notre troisième ou de la première République n'est-elle point la meilleure? Et puis, en septembre, la pleine lumière du jour ne s'obstine pas à régner encore à neuf heures du soir.

Dans le même ordre d'idées, les sieurs A..., B..., F..., et P..., entrepreneurs de fêtes publiques, sollicitent la « célébration d'une seconde fête nationale ». Il faut distraire le peuple, rien n'est meilleur pour lui, rien ne saurait l'empêcher plus efficacement de se laisser aller aux idées subversives... — Vous êtes orfèvres, messieurs Josse !...

C'est, sans aucun doute, le souci de l'intérêt populaire qui anime aussi le sieur M..., quand il demande l'aliénation de tous les biens communaux. Ici nous abordons le terrain des grandes réformes politiques et sociales. Certainement, si l'on mettait en vente à la fois tous les biens communaux, ils ne se vendraient pas cher. L'opération serait mauvaise pour les communes, mais excellente pour les acquéreurs. Il est peu probable, du reste, que le sieur M... soit écouté.

Aura-t-elle plus de succès, Mlle B..., qui soumet à la Chambre « un ensemble de considérations relatives à la question sociale »? Les idées de Mlle B... sont-elles justes ou non, voilà ce qui ne nous est pas dit. Le doute s'impose, sur ce point. Ce qui ne semble pas douteux, par exemple, c'est que vos considérations, mademoiselle, n'influeront guère sur la marche des événements et le progrès des réformes. Et il en sera de même, très probablement, des idées du sieur Baudet, à Pantin, qui soumet à la Chambre « un ensemble de considérations politiques ». Baudet, Pantin, Chambre et considérations politiques, quelle impression vous font ces mots associés?

Hélas! les hautes spéculations sociales et politiques sont loin de conduire toujours à la fortune! Et voici un sieur F... qui sollicite une « récompense nationale à raison des services qu'il a rendus à la France par ses travaux de politique internationale ». Nous ne donnons pas le nom du solliciteur. Mais nous l'écririons en entier que vous ne seriez pas plus avancés pour cela. Comme nous, ce serait la première fois que vous entendriez parler des utiles travaux du sieur F...

Autre demande de récompense nationale. Le sieur M... sollicite une « pension en qualité de blessé de février 1848 ». De toutes les pétitions qui viennent d'être signalées, voilà bien la plus extraordinaire, la plus inattendue; aussi terminons-nous par elle! Comment, alors que non seulement les blessés eux-mêmes, mais tout père, mère, fils, fille, frère, sœur, oncle, tante, cousin, cousine, ami, amie, frère de lait, sœur de lait d'un blessé de février 1848 a reçu et palpe sa bonne petite pension, il existe encore un blessé, un blessé en personne qui ne touche pas! Quel être exceptionnel!... Vous voyez bien qu'on apprend des choses dont on ne se doutait point, en feuilletant le *Rôle général des pétitions.*

P. V.

ADRIANO LEMMI

II (1)

En racontant le rôle d'Adriano Lemmi dans les complots révolutionnaires qui ont précédé et suivi la guerre de 1859 et qui ont fini par amener l'unité italienne, M. Margiotta est amené à faire la lumière sur les « moyens moraux » qu'employaient Cavour et Mazzini, devenus complices. Il y a là des pages curieuses que, pour notre part, nous considérerions volontiers comme les plus intéressantes du livre. C'est là, du reste, une opinion personnelle qu'on pourra ne pas partager.

Dès 1872, commence le rôle de Lemmi que Kossuth a signalé à la confiance de Mazzini ; on le trouve « dans tous les assassinats politico-maçonniques et dans tous les soulèvements populaires dont l'Italie fut le théâtre sanglant ». Ainsi, agissant d'abord sur ses compatriotes de Toscane, il inspire la tentative d'assassinat dirigée en plein jour, le 21 octobre 1852, contre le ministre du grand-duc, Baldasseroni, président du conseil.

Quelques mois après, il joue un rôle actif dans les préparatifs de l'insurrection de Milan, le 6 février 1853. C'est Lemmi qui, de la Suisse où sa précieuse personne était en sûreté, a envoyé aux « patriotes » milanais une proclamation de Mazzini et Kossuth, dont la diffusion a déterminé le mouvement, immédiatement réprimé. Dès ses débuts dans la carrière d'agitation révolutionnaire, le « petit juivaillon » sait admirablement se mettre à l'abri de tout danger.

On le trouve mêlé à un projet d'assassinat contre l'empereur d'Autriche qui n'aboutit pas; les révolutionnaires ne pardonnaient pas à l'empereur François-Joseph d'avoir forcé la Suisse à expulser au moins les plus remuants d'entre eux.

(1) Voir l'Univers du 9 novembre.

Jusque-là, cependant, Lemmi n'a guère réussi, mais le 27 mars 1854, le duc de Parme, Charles III, tombe sous les coups d'un assassin resté inconnu. Cet assassin, c'est Lemmi qui l'a armé. Le 25 mars, jour où furent arrêtés tous les détails du complot, avec une véritable rage d'apostat, Lemmi lui disait : « C'est aujourd'hui la fête des jésuites et des nonnes; ils célèbrent l'apparition d'un ange à leur madone pour lui annoncer le Messie et qu'elle serait la mère. Eh bien, mon frère, moi, je t'annonce que tu seras le Messie de la Révolution à Parme. Je te consacre le libérateur des opprimés, sauveur des hommes, aujourd'hui tyrannisés. Frappe le despote sans que ta main tremble; notre Dieu, qui n'est pas celui des prêtres, te protégera ! » Muni d'un passeport anglais au nom de Lewis Brown, Lemmi, après l'assassinat, attendit la révolution que Mazzini espérait; elle ne vint pas. La veuve du duc, Louise de France, prit le pouvoir d'une main ferme, après avoir demandé la bénédiction du Pape Pie IX. Elle ne tomba que plusieurs années après, en 1859, et ce fut, hélas, une armée française qui détrôna, en pleine paix, car la duchesse de Parme n'était pas en guerre avec la France, la sœur de Henri de France.

Il paraît que maintenant le rôle de Lemmi dans l'assassinat de Parme et dans d'autres faits du même genre gêne le vieux conspirateur. Le grand-maître de la maçonnerie italienne, comme le bénéficiaire du monopole des tabacs, ne se soucie pas de passer pour un régicide auprès du roi Humbert, si engagé que soit celui-ci dans la Révolution et dans les liens de la maçonnerie. C'est pour cela que, dans la lettre que nous citions ces ces jours derniers, il déclarait être demeuré à Constantinople de 1844 à 1860, alors que précédemment, ne songeant qu'à se débarrasser de la condamnation de Marseille, il limitait son séjour à Constantinople à une période s'étendant seulement de 1843 à 1847.

Comme il nous faut nous borner, enregistrons simplement, d'après M. Margiotta, la présence de Lemmi, déguisé en cuisinier hongrois du nom d'Ulrik Putsch, à Rome, au moment d'une tentative d'assassinat contre le cardinal Antonelli en 1855 : puis le voilà à Milan avec Orsini pour voir si l'on pourrait organiser un mouvement sérieux. En 1856, Lemmi est à Naples, poursuivant un double but : l'assassinat du roi Ferdinand, dont la fermeté effrayait et arrêtait les révolutionnaires, et un soulèvement en Sicile. Il est alors français, avec un passeport au nom de Jacques Lathuile, que lui a procuré Ledru-Rolin, à la demande de Mazzini.

D'après M. Margiotta, Lemmi-Lathuile portait deux bombes du genre de celles d'Orsini, et il devait trouver un individu qui se chargerait de les lancer sous la voiture du roi. L'homme fut assez promptement trouvé; c'était un jeune Sicilien, du nom de Filippo Carabi, qui paraissait bien décidé. Au dernier moment, cependant, il recula, parce qu'il avait compris, à la suite d'un essai fait dans la montagne, qu'il serait forcément une des premières victimes de l'explosion. Lemmi dut renoncer à cette première partie de sa mission, mais plus tard. Carabi aurait payé de sa vie sa défection.

Lemmi, raconte M. Magiotta, se promit de châtier plus tard le sicilien désobéissant; en effet, Filippo Carabi fut assassiné, cinq ans après, dans une loge de Naples, un jour qu'il y était venu sans méfiance, et ce crime a été accompli, avec autant de férocité que d'adresse ; les archives du Directoire de Naples contiennent les détails de l'affaire, la séquestration de Carabi en 1861, sa mise en accusation devant un tribunal secret, la torture épouvantable qu'on lui a fait subir, et le dernier supplice exécuté dans le plus grand mystère.

Ce recit demanderait, ce semble, à être appuyé des preuves les plus sérieuses. A défaut des « archives du directoire de Naples », qui naturellement ne s'ouvriront pas devant les recherches, ne pourrait-on établir, par des témoignages sérieux, la disparition subite de Filippo Carabi ?

A défaut d'un lanceur de bombes, Lemmi-Lathuile trouva un assassin. C'est lui qui aurait découvert Agésilas Milano, le soldat qui, le 8 décembre 1856, essaya de tuer le roi Ferdinand dans une revue en le frappant d'un coup de baïonnette. Agésilas fut exécuté, mais quatre ans après, Garibaldi, maître de Naples, rendait un décret en son honneur sur la proposition de Lemmi, décret que ni Cavour, ni Victor Emmanuel n'ont osé rapporter, ce qui les rend complices au moins de la glorification d'un régicide.

Quant à la révolte, elle éclata en Sicile, mais elle fut réprimée; le chef, Bentivegna, fut pris et fusillé. Lemmi ne fut pas même inquiété, tellement il avait su bien dissimuler son rôle; il avait d'ailleurs quitté Naples avant le moment dangereux.

On admirera ici, dit M. Margiotta (p. 27), avec quelle habileté notre héros sut retirer son épingle du jeu. Adriano n'est pas le premier venu, comme on le voit. Le gouvernement royal eut la preuve de l'existence d'un complot ; on soupçonna que tout avait été organisé par le comité de Londres ; la présence d'un émissaire de Mazzini fut constatée par la police, mais quand l'oiseau s'était envolé et sans qu'on pût découvrir jamais qui c'était. Les maçons eux-mêmes, sauf le seul Bentivegna, ignorèrent la véritable personnalité du mystérieux Lathuile; elle n'est établie aujourd'hui encore que par la relation officielle, mais secrète, du procès maçonnique de Filippo Carabi, aux archives du Directoire de Naples. Malgré l'évidence et jusqu'à leur exécution, en dépit de toutes les sollicitations, Bentivegna et Milano nièrent avoir eu un complice ni même un inspirateur, l'un comme promoteur de l'insurrection, l'autre comme régicide.

L'année 1857 voit éclater trois insurrections en Italie, l'une à Gênes, l'autre à Livourne, la troisième à Naples; Lemmi a préparé lui-même la seconde ; comme oujours il a échappé, pendant que les malheureux « dont le crime est d'avoir prêté l'oreille à ses excitations » sont condamnés. Au mois de janvier 1858, Lemmi passe à Paris, sous le nom de « James Mac-Grégor », et M. Margiotta en induit qu'il n'est pas téméraire de compter Adriano Lemmi [ou James Mac-Gregor parmi les complices d'Orsini qui, dispersés dans la foule, purent s'échapper ; nous signalons le fait à titre de renseignements, sans nous prononcer.

Mais le rôle de Lemmi va changer. Jusque-là, il n'a guère été que l'agent de Mazzini; il devient en même temps celui de Cavour. Le ministre de Victor-Emmanuel préparait depuis longtemps l'unité italienne au profit du Piémont, mais sa situation ne lui permettait pas d'employer les mêmes moyens ni les mêmes agents que le chef des révolutionnaires italiens; il lui fallait ménager l'empereur Napoléon, sans l'appui duquel il se sentait impuissant. Déjà, cependant, il usait d'étranges « moyens moraux » : l'ambassadeur du Piémont, à Naples, Villamarina, achetait les ministres et les généraux napolitains, et préparait ainsi la fameuse expédition des « mille ». A la veille de la guerre d'Italie, une entente se fit entre Cavour et Mazzini, chacun des deux complices se promettant de duper l'autre; jusqu'à présent, c'est Cavour qui l'a emporté, puisque le roi Humbert trône au Quirinal, mais la Révolution a-t-elle dit son dernier mot?

L'expédition d'Italie était brusquement terminée au lendemain de Solférino, laissant inachevée l'œuvre de l'unité italienne. C'est alors que Cavour, en même temps que ses agents officiels, emploie ceux de Mazzini contre lesquels, au besoin, il prenait ses précautions, comme nous l'avons dit pour Crispi. Lemmi agit dans l'Italie centrale ; il se trouvait à Parme le 6 octobre, lorsque fut massacré le colonel Anviti, dont le crime était d'être resté fidèle à son légitime souverain. Doit-il porter la responsabilité de cet assassinat dont Farini, chef du gouvernement provisoire, n'osa pas poursuivre les auteurs ? M. Margiotta l'affirme. De là, Lemmi se rend en Sicile où il trouve son ami Crispi ; il s'agissait de provoquer une nouvelle insurrection. Le roi Ferdinand était mort, et son jeune fils François II, entouré de traîtres gagnés à l'avance, semblait ne pas pouvoir opposer la même résistance. C'est de cette époque sans doute que date l'amitié des deux complices, Adriano Lemmi et Francesco Crispi. En passant, M. Margiotta rappelle qu'à la suite de l'attentat d'Orsini, Crispi, qui en 1849, s'était réfugié en France, fut expulsé à cause de ses accointances avec les révolutionnaires. Ne serait-ce pas une des causes de sa gallophobie, à peine moins forte que celle de Lemmi ?

Quoique les circonstances parussent leur être favorables, Crispi et Lemmi avaient échoué; il ne fallait pas compter, pour renverser le roi de Naples, sur une révolte de la Sicile; une expédition était nécessaire ; Garibaldi s'en chargea. La vérité est faite depuis longtemps sur la complicité de Cavour et de Victor-Emmanuel avec le condottiere; M. Margiotta en donne des preuves, les unes nouvelles, les autres connues, mais qu'il n'était pas inutile de rappeler. Ainsi, c'est Garibaldi qui remercie l'amiral Persano et lui déclare qu'il est « tranquille sous son égide toute-puissante » ; c'est Victor-Emmanuel qui, après avoir « donné trois millions », fait dire à Garibaldi de « s'avancer immédiatement sur Messine, Francesco (le roi de Naples) étant sur le point de donner une constitution aux Napolitains » ; c'est enfin Cavour lui-même qui écrit à Persano de « prendre la dictature à Naples et d'éloigner tous les officiers dévoués au roi en les remplaçant par des libéraux éprouvés », c'est-à-dire par des officiers acquis d'avance, à beaux deniers comptants, au Piémont. Et à la même époque, Cavour protestait hautement contre l'expédition de Garibaldi. Nous sommes obligés de passer rapidement sur ces faits, toutefois nous tenons à mentionner les déclarations du révolutionnaire Carletti qui fut le chef de la police politique à Modène, Parme et Naples. Si tout n'y est pas exact, il s'y trouve des faits curieux et bien établis.

Avant de passer à la troisième partie de l'ouvrage de M. Margiotta, qu'on nous permette une courte digression sur un personnage que nous avons eu souvent l'occasion de nommer, Cavour, le « grand » ministre piémontais. On s'est fait, on se fait encore d'étranges illusions en France sur ce personnage. Il n'y a pas longtemps qu'un journal, qui, cependant, ne veut pas être révolutionnaire, mais qui l'est souvent inconsciemment, proposait sérieusement, pour protester contre les manifestations gallophobes des Italiens, d'ouvrir une souscription nationale pour ériger quelque part, en Italie ou en France, un monument à Cavour. Cela témoigne de la persistance de dangereuses illusions et d'étranges préjugés. En réalité, Cavour a fait beaucoup de mal à la France; c'est lui qui, abusant de l'influence qu'il avait su prendre sur Napoléon III, l'a lancé dans la politique révolutionnaire qui, de Magenta et Solférino, a abouti à Sedan en passant par Castelfidardo et Sadowa. L'unité italienne, faite par Cavour au profit du Piémont, a amené l'unité allemande faite au profit de la Prusse par M. de Bismarck. On a reproché à ce dernier ses violences : valent-elles au moins les perfidies du premier, trop fidèle disciple de Machiavel ?

Comment peut-on oublier qu'au mois d'août 1859, au lendemain des batailles de Magenta et de Solférino, alors que la France venait de sacrifier pour l'Italie des milliers d'hommes et des centaines de millions, lorsque Napoléon dut traverser Turin, il fallut occuper la ville par une brigade française, « armes chargées ». Le fait a été révélé par un homme dont la parole s'impose, le général Courcol de Bailliencourt, qui commandait la brigade désignée.

III

La fin du volume est consacrée à la « création et au fonctionnement de la haute maçonnerie »; on y voit comment, Lemmi, devenu grand-maître de la franc-maçonnerie italienne et chaudement appuyé par son ami et complice Crispi, a voulu transporter de Charleston à Rome le « magistère suprême » de la franc-maçonnerie universelle. En le faisant, Lemmi donnait en même temps satisfaction à sa haine de l'Eglise et à son ambition personnelle. D'une part, il dressait, en face du vicaire de Jésus-Christ, le « chef suprême des francs-maçons »; c'était l'Eglise de Satan défiant l'Eglise du Christ dans la ville éternelle qui, sans la Papauté, aurait peut-être disparu comme tant d'autres grandes cités. D'autre part, à Rome, ce « chef suprême des francs-maçons », ne pouvait être que Lemmi lui-même. Sa haine et son ambition ont été satisfaites, et aujourd'hui Adriano Lemmi, l'apostat, siège, à peu de distance du Vatican, dans le palais Borghèse qui rappelle le Pape Paul V.

M. Margiotta consacre au récit de cette transformation, faite par des « moyens moraux », qui rappellent l'ancien agent de Mazzini et de Cavour, de nombreuses pages où il multiplie les documents. Il serait difficile de résumer son récit auquel nous préférons renvoyer ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux questions de cette nature. Nous nous arrêterons donc et nous conclurons, par cette simple observation, que nous suggère la dernière page de M. Margiotta.

Adriano Lemmi, flétri par la justice française, a déclaré qu'il avait deux haines au cœur. Dieu et la France, et cependant les francs-maçons français conservent avec lui des relations amicales. D'où cela peut-il provenir. Sont-ils, comme on l'a dit et comme le répète M. Margiotta après bien d'autres, soumis au « magistère suprême » de la franc-maçonnerie, et par suite à son chef Adriano Lemmi? C'est là une sujétion que des Français ne peuvent accepter, et si elle existe, nos francs-maçons, qui sont nombreux au pouvoir, sont mal fondés à reprocher aux socialistes leur internationalisme, car en fait, ils sont, comme eux, « sans patrie ».

Si le Grand Orient de France est réellement indépendant, comme il l'affirmait encore récemment, sans convaincre tout le monde, pourquoi reste-t-il en relations amicales avec un adversaire acharné de la France comme Lemmi. Serait-ce que la haine de l'Eglise, l'emportant sur l'amour de la patrie, les francs-maçons français pardonnent à l'ennemi de la France parce qu'il est en même temps l'ennemi de Dieu? Ce serait encore du cosmopolitisme révolutionnaire.

A. RASTOUL.

LES SÉMINARISTES SOLDATS

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse de Bourges* :

Jeudi matin, à 8 heures, Sa Grandeur Mgr l'archevêque présidait, dans la chapelle du grand séminaire, la messe du départ des séminaristes soldats. Dix-sept de ces jeunes gens devaient quitter ce jour-là même leur pieuse retraite pour affronter la rude épreuve de la caserne. Monseigneur avait tenu, comme il le faisait chaque année à Clermont, à venir encourager ses chers enfants et leur apporter, en cette douloureuse circonstance, ses conseils et ses bénédictions.

Dans une allocution touchante, Sa Grandeur leur a recommandé d'être, à la caserne, des soldats généreux, respectueux de la discipline, servant avec honneur la France et le drapeau contre les ennemis du dehors, afin de devenir, au séminaire comme plus tard dans le ministère des âmes, de fidèles serviteur de l'Eglise et de la Croix contre les ennemis de Dieu et de notre foi. Dans la milice spirituelle, comme dans les autres milices, il faut que chacun d'eux puisse répondre au vœu de l'apôtre, en restant toujours : *bonus miles Christi Jesu*.

Sa Grandeur a distribué à chacun des partants une médaille de la Très Sainte Vierge, en les priant de se mettre sous la protection de leur sainte patronne, de saint Ursain et de sainte Solange. Pendant la messe, dite par M. Béguinot, vicaire général, les séminaristes ont chanté un cantique de circonstance, composé par l'un d'eux.

A Langres :

Quinze séminaristes appartenant au diocèse de Langres sont incorporés cette année. Deux élèves du séminaire des Missions Etrangères, qui vont également faire leur service, sont de ce diocèse.

Dans le diocèse de Quimper, sur 256 séminaristes, 51 accomplissent cette année leur service militaire.

Dans le diocèse de Vannes, 28 ;

Dans le diocèse de Sens, 7 ;

Dans le diocèse de Séez, 15. A Séez, Mgr Tregaro a prononcé une allocution dans laquelle Sa Grandeur a dit :

Vous allez quitter cet asile de paix où votre unique occupation était d'acquérir la science et les vertus du prêtre. Vos yeux ne contempleront plus cet autel où vos âmes aimaient à venir chercher l'aliment divin. Mais il est un autel d'où aucune puissance humaine ne saurait vous arracher. Cet autel, c'est dans votre cœur que vous l'avez élevé à l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Là vous vous réfugierez pour trouver la paix au milieu du tumulte de la vie de soldat; là vous trouverez un asile inviolable contre les dangers dont vous serez entourés, et contre tous les efforts de l'enfer pour vous nuire.

En cet asile sacré vous trouverez la main de Dieu prête à défendre vos âmes, et, dût-il renouveler pour vous le miracle des enfants de la fournaise ardente, il ne délaissera pas ceux qui lui sont si chers. Soyez donc confiants en sa protection. Appuyés sur sa droite, au lieu d'être souillés de la contagion, par votre conduite irréprochable et par la secrète puissance que possède la vertu, vous réveillerez les pensées de la foi en des consciences endormies du sommeil de la mort spirituelle.

Vous reviendrez aussi souvent que vous le pourrez au séminaire puiser un nouveau courage dans les conseils de vos maîtres dévoués. Avec quelle joie votre évêque vous reverra ! Et quand vous reprendrez rang parmi vos frères du séminaire, la tristesse d'aujourd'hui se changera pour nous en la plus douce des joies.

LES CATHOLIQUES ESPAGNOLS

L'AGITATION CARLISTE. — L'INTERDICTION DE « EL MOVIMIENTO CATOLICO ». — LE CONCILE NATIONAL.

Les carlistes, qui ont mené grand bruit autour de la lettre pastorale de S. Em. le cardidal Monescillo, archevêque de Tolède, interdisant la lecture de *El Movimiento Catolico*, ont célébré avec plus de pompe que d'ordinaire la fête de don Carlos. Dans toutes les provinces ont eu lieu des banquets et des manifestations en l'honneur du prétendant. Aucun trouble ne s'est d'ailleurs produit et les fonctionnaires n'ont pas eu à intervenir.

Les divisions qui s'étaient produites entre les catholiques à la suite des décisions prises par le congrès de Tarragone semblent du reste avoir perdu l'acuité des premiers jours.

Le vénérable évêque de Madrid, Mgr Ciriaco-Maria-Sancha y Hervas, avait déjà fait respectueusement observer au primat d'Espagne qu'il était tout disposé à frapper à son tour les rédacteurs de *El Movimiento Catolico*, si un seul mot contraire à la foi catholique, aux enseignements de l'Eglise, pouvait être relevé dans leurs écrits. D'autre part, ainsi que nous l'avons déjà rapporté, les rédacteurs du journal visé témoignant de leur profond respect pour S. Em. le cardinal Monescillo, offraient de faire toutes les rétractations désirables et dans la forme qui leur serait indiquée, si les doctrines professées par eux étaient contraires aux doctrines de l'Eglise et aux enseignements du Souverain Pontife.

L'archevêque de Tolède ne fit aucune réponse à ces déclarations, mais il continua à manifester l'intention de demander à Sa Sainteté la permission de réunir un concile national pour régler tous les différends survenus entre les catholiques espagnols.

Lss organes du gouvernement présentèrent aussitôt des objections et firent observer qu'il était probable que ni le Vatican, ni l'Escurial ne permettraient cette convocation, ajoutant que quelle que fût la résolution prise par le concile, elle était susceptible d'amener de nouveaux conflits, plus regrettables et plus vifs.

La question n'était pas néanmoins tranchée et les controverses continuaient.

Une communication que la *Epoca*, organe conservateur constitutionnel, reçoit de Rome et qui est reproduite par tous les journaux catholiques semble devoir mettre fin à toutes ces discussions.

Cette note assure que dans les cercles du Vatican, on s'est préoccupé vivement de l'attitude prise récemment par le Primat d'Espagne sur les graves questions soulevées depuis quelques jours. Elle ajoute que le Souverain-Pontife n'a pas jugé à propos d'envoyer un légat extraordinaire, mais qu'il a ordonné à son secrétaire d'Etat de télégraphier immédiatement au nonce, à Madrid, Mgr Cretoni, de se rendre aussitôt auprès de Mgr Monescillo pour conférer avec Son Eminence.

La communication se termine en affirmant que le Nonce a ordre de prier l'archevêque de Tolède d'abandonner toute idée de réunion d'un concile national espagnol.

Il semble donc que tout motif de conflit entre les catholiques d'Espagne va disparaître.

WILHELM.

LE BANQUET DU LORD MAIRE

Important discours de Lord Rosebery

La « procession du lord maire » a eu lieu hier à Londres, à travers la Cité, suivant le cérémonial accoutumé. Aucun incident ne s'est produit, si ce n'est quelques bousculades.

La foule était très grande et surtout composée de la populace de Whitechapel. La Cité, tous les ans assez bien pavoisée, ne l'était pour ainsi dire pas cette année.

Un banquet a eu lieu, comme d'ordinaire, le soir, au Guildhall. Le ministre de la marine, répondant au premier toast, a déclaré que le récent accroissement de la marine était nécessaire pour assurer à l'Angleterre la suprématie et pour protéger les intérêts du commerce britannique.

En réponse au toast porté au ministère lord Rosebery a dit qu'il est pénétré de la nécessité pour l'Angleterre de maintenir sa grandeur dans le monde. « Le ciel n'est pas tout à fait sans nuages, a-t-il ajouté, mais le baromètre n'est pas descendu. »

A la suite des nouvelles données ces jours derniers par les agences, et qui parlaient d'une intervention de l'Angleterre dans la guerre sino-japonaise, on attendait avec impatience les déclarations du premier ministre à ce sujet.

Voici en résumé ce qu'il a dit :

« Le gouvernement ne se désintéresse pas de la guerre sino-japouaise, mais il désire conserver une stricte neutralité. Il n'y a pas de meilleure manière de manifester ce désir que de faire des efforts pour amener la paix. »

Il semble que l'Angleterre, qui se trouve un peu isolée en face de la triple-alliance et de l'alliance franco-russe, cherche à se rapprocher de la Russie. Le *Morning Post* et le *Daily News* publiaient ces jours derniers des articles dans ce sens. Voici ce qu'a dit *M. le Premier* à ce sujet :

Depuis que nous sommes aux affaires, nos relations avec la Russie ont été plus cordiales que jamais. La récente délimitation des frontières dans l'Asie centrale a presque entièrement fait disparaître la dernière cause des difficultés avec ce pays. Si l'Angleterre et la Russie veulent marcher en Asie la main dans la main, un grand pas est déjà fait vers la paix.

Après une pathétique allusion à la mort du tsar, « ce grand empereur de la paix, ce chef de nombreuses légions, qui n'a jamais fait la guerre », lord Rosebery exprime le vœu fervent que Nicolas II soit à la hauteur des responsabilités terribles qu'impose cette couronne effrayante. Parlant de l'assassinat de M. Carnot, l'orateur dit :

Nous avions à déplorer, il y a quelques mois, l'assassinat du chef d'un pays ami qui est notre plus prochain voisin, je veux parler du président de la République française.

A ce propos, mylords et messieurs, il nous est impossible de ne pas nous rappeler que la nation qui fut frappée est cette nation qui a combattu côte à côte avec nous dans la dernière guerre de l'Angleterre en Europe et avec laquelle nous voulons toujours rester côte à côte, autant que cela est en notre pouvoir, non pas côte à côte sur les champs de bataille, car nous ne désirons aucune guerre, mais côte à côte dans la généreuse concurrence du commerce et de la paix.

Ces paroles valent mieux que la récente allusion de lord Rosebery à la bataille d'Azincourt.

L'orateur a ensuite passé en revue les sujets d'inquiétude. « Ce sont les armements considérables des puissances qui constituent un danger pour la paix, c'est la presse qui peut mettre en péril les bonnes relations internationales, la presse qui mérite des éloges pour la façon dont elle accomplit sa tâche, mais qui ne comprend pas toujours suffisamment l'effet produit par les informations qu'elle fournit et qui devrait passer au crible ses nouvelles avant de leur donner la publicité.

« Ce sont encore les explorations à main armée en Afrique qui continueront à offrir des dangers tant que les pays n'auront pas réglé la question de leurs sphères d'influence dans cette partie du monde. »

En terminant, lord Rosebery, élevant la main d'une façon énergique, s'est écrié : « Nous ne le céderons à personne dans notre détermination de servir notre pays, non seulement les intérets intérieurs, mais aussi les intérêts extérieurs de ce glorieux empire. Ce ne sera point notre faute si la Grande-Bretagne perd la moindre parcelle de son honneur ou de sa prospérité. »

LA CRIMINALITÉ DE L'ENFANCE

Nous lisons dans le *Courrier de la Cornouaille* :

Dans notre dernier numéro, nous avons publié la liste de sept malheureux jeunes gens, des enfants presque, qui viennent de comparaître devant la Cour d'assises du Finistère.

Nous sommes obligés de la donner encore aujourd'hui. Ce sont :

Salade, dit Lavigne, de Brest, 17 ans ;
Pierre Plassart, de Lambézellec, 15 ans ;
Albert Le Stanc, de Lambézellec, 17 ans ;
Joseph Durand, de Brest, 16 ans ;
Pierre Corre, de Brest, 20 ans ;
Emile Edrich, de Brest, 18 ans ;
Pierre Daougabel, de St-Pierre, 18 ans.

Quand nous avons publié cette liste, nous nous sommes demandé naturellement d'où venaient ces malheureux, à quelles écoles ils avaient été élevés.

Une enquête était nécessaire : nous l'avons faite.

Et le résultat a été celui que nous avions supposé.

Six de ces accusés sont des élèves des écoles laïques, c'est-à-dire athées, de Brest et de Lambézellec.

Un seul, Daougabel, le moins coupable peut-être, a suivi pendant deux ans l'école des Frères de Saint-Pierre Quilbignon, de 1887 à juillet 1889.

Mais avant d'aller chez les Frères, il avait passé à l'école laïque de Saint-Pierre-Quilbignon. Quand il quitta les Frères, c'était un bon petit jeune homme. Ses parents eurent le tort de le placer garçon de ferme, loin de leur surveillance : de mauvais camarades l'ont perdu.

En tout cas le jury a jugé qu'il n'était pas bien coupable, puisqu'il l'a acquitté.

Mais les autres, les six élèves de l'école athée, où l'on n'apprend plus le catéchisme, où jamais les lèvres ne murmurent une prière :

« Le bien d'autrui tu ne prendras.... » ;

où, sur la blancheur des murs, ne s'étale plus l'image du Crucifié !!

Corre, Edrich, Durand et Salade sont tous les quatre des élèves des écoles communales de Brest.

Ils n'ont jamais mis les pieds chez les Frères; nous l'affirmons.

Corre a été condamné à six ans de réclusion ; Edrich à cinq ans de prison.

Quant à Plassard, cet enfant de quinze ans, et à Le Stanc, coupables tous deux d'un de ces ignobles attentats, dont il ne faudra jamais chercher les détails dans nos colonnes, ils sont élèves de l'école communale du Pilier-Rouge, en Lambézellec, la première école laïcisée en France.

Cela qu'on ne l'oublie pas.

Et qu'on n'oublie pas surtout que Plassard, le plus coupable des deux, n'est qu'un enfant de 15 ans, qu'il venait seulement de quitter l'école d'où, le 28 septembre 1878, le sous-préfet Montluc chassait les Frères !

Notre excellent confrère du *Courrier du Finistère* fait justement remarquer que ce n'est aucunement aux directeurs ou maîtres des écoles laïques de Lambézellec ou de Brest qu'il y a lieu de s'en prendre, mais bien à la loi infâme qui ayant rayé Dieu des programmes d'instruction et supprimé tout enseignement de morale religieuse, est la cause première du mal qui ne cesse de se développer et de gagner le pays.

Les vrais criminels, ceux du moins qui peuvent être considérés comme responsables, sont ceux qui ont voté les lois néfastes de laïcisation.

Laïcisation d'école

Le *Journal Officiel* publie l'avis suivant :

Par arrêté préfectoral du 29 août 1894, l'école publique de filles de la commune d'Avessé (département de la Sarthe) a été laïcisée.

NOUVELLES POLITIQUES

Dans les commissions

La réforme de l'impôt. — Il résulte d'un exposé fait par les commissaires de chaque bureau qu'il n'y a pas de majorité, soit pour le système de l'impôt sur le capital, soit pour le système de l'impôt sur le revenu, soit pour le système que prépare le ministre des finances d'un impôt sur les revenus.

Seize membres environ sont partisans de l'impôt, on a voté à une très faible majorité une résolution tendant à orienter en ce sens les travaux de la commission.

Trois sous-commissions ont été ensuite nommées. L'une sera chargée d'examiner les impôts directs, une autre les impôts indirects, les monopoles et l'enregistrement; la troisième, les impôts locaux et les octrois.

Le taux légal. — La commission a voté la réduction du taux légal en matière civile à 3 0/0 et en matière commerciale à 4 0/0. M. Sarrien est rapporteur.

Votée aussi la liberté des conventions en matière d'intérêt ; rapporteur M. de Douville-Maillefeu.

Monopole de l'alcool. — On s'est borné, au sein de la commission, à régler la méthode de travail ; on a décidé d'entendre le rapport de M. Fleury-Ravarin sur l'organisation du monopole, celui de M. Cot sur la vérification des chiffres ; celui de M. Guillemet sur la législation étrangère.

Le rapporteur général n'est pas encore nommé.

Le groupe des chemins de fer

On sait que M. Castelin doit interpeller à la Chambre sur le contrôle des chemins de fer. Le groupe a décidé de se subdiviser en commissions d'études destinées à centraliser les renseignements relatifs à chaque réseau, et il a nommé une commission spéciale dite du contrôle et de l'exploitation des chemins de fer.

L'ordre du jour suivant a été voté :

« Le groupe de chemins de fer est fondé en dehors de tout parti pris politique ou social. Il est ouvert à tous les députés désireux d'étudier les questions qui concernent la situation des ouvriers et employés des chemins de fer, la sécurité des voyageurs et les intérêts du public. »

Le groupe féministe

Le groupe des droits de la femme — groupe féministe — qui compte trente-neuf adhérents et a pour président M. Beauquier, et pour secrétaire M. Saint-Germain, a reçu hier les délégués des sociétés féministes ; ces dames ont exposé le programme des révendications féminines.

Les sociétés de gymnastique à l'Elysée

Le président de la République a reçu le bureau du comité de permanence de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, qui avait été chargé de l'inviter à assister à la vingt-unième fête fédérale, qui aura lieu à Périgueux les 2 et 3 juin 1895.

M. Casimir-Perier a autorisé M. Saumande, maire de Périgueux, à annoncer à son conseil municipal qu'il se rendrait le 2 juin prochain dans le chef-lieu de la Dordogne.

Les habitations à bon marché

On sait que le Sénat avait renvoyé à sa commission l'article 9 de la loi sur les habitations ouvrières, qui concerne l'exemption des impôts des portes et fenêtres.

La commission s'est entendue avec le ministre pour n'accorder cette exemption qu'aux seuls ouvriers et employés.

La démission de M. Buisson

On raconte dans certains milieux que M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, a donné sa démission au lendemain de la révocation de M. Robin. Cette démission n'aurait été ni refusée ni acceptée par le gouvernement avant le débat qui doit avoir lieu à la Chambre. Plusieurs députés veulent demander des explications au ministre.

L'affaire Dreyfus

C'est Me Demange qui, paraît-il, a acepté de défendre l'accusé.

Mme Dreyfus a fait solliciter, par l'intermédiaire d'un député, une audience de M. Dupuy qui a refusé de la recevoir.

Les racontars vont leur train à propos de cette malheureuse affaire : on dit que diverses pièces importantes auraient disparu du dossier; on dit encore que le ministre de la guerre a provoqué une consultation de jurisconsultes qui auraient déclaré que l'article prescrivant la peine de mort était applicable.

Les fraudes de Toulouse

Si l'on en croit le *Sud-Ouest*, la chambre des mises en accusation aurait statué sur un faux document portant des indications erronées.

M. A. Humbert devant ses électeurs

M. A. Humbert a rendu compte hier soir de son mandat à ses électeurs ; un ordre du jour d'approbation a été voté à l'unanimité.

Un nouveau scandale

Un sergent était arrêté au mois de juillet, à Toulon, pour détournement de farines à la manutention militaire ; quelques jours après mourait subitement un négociant de la ville, fournisseur de blés et de fourrages et un officier d'administration, comptable des substitances militaires, s'asphyxiait dans sa chambre.

Il faut dire que le sous-intendant militaire avait reçu du sergent une dénonciation contre l'officier comptable et plusieurs négociants.

Le conseil de guerre s'est déclaré incompétent à juger le sergent ; l'affaire viendra incessamment devant le tribunal correctionnel de Toulon.

A travers la presse

Avant l'arrestation de Dreyfus

Le Radical raconte un fait qui sera, nous l'espérons, démenti, — rien n'excusant jamais le suicide.

C'est à son domicile, et non au ministère de la guerre que se serait passé l'incident, sur lequel on nous donne, aujourd'hui, les renseignements suivants :

Un chef d'escadron d'artillerie, attaché au bureau où les plus graves soustractions des documents ont été opérées, se présentait, le jour de l'arrestation, à huit heures du matin, avenue du Trocadéro, 6, et était immédiatement introduit auprès de l'officier, qui le reçut le sourire aux lèvres, comme s'il ne se doutait nullement de la mesure qui allait être prise contre lui.

Le chef d'escadron, qui agissait par ordre, était en civil. Il dit froidement et à brûle-pourpoint au capitaine, sans serrer la main qui lui était tendue :

— Vous allez être mandé, monsieur, dans quelques instants, au ministère de la guerre, pour y être mis en état d'arrestation.

— Arrêté, et pourquoi, demanda Dreyfus en pâlissant.

— Vous devez le savoir mieux que moi ; en attendant, je vous remets, de la part de vos camarades, le revolver que voici.

Et l'officier jeta l'arme sur la table.

— Je ne veux pas comprendre l'allusion, répliqua le capitaine avec hauteur.

— Allons, monsieur, insista le chef d'escadron, ne feignez pas d'ignorer ce qui se passe ; l'attitude de vos camarades pendant ces derniers jours a dû assez vous indiquer que votre cas était connu.

Le capitaine Dreyfus eut un sursaut.

— Oui, s'écria-t-il brusquement, je sais, ou plutôt j'ai deviné ; si je m'étais senti coupable, j'aurais fui ou je n'aurais pas attendu votre visite pour me faire justice, mais c'est fou ce soupçon qui pèse sur moi. L'accusation dont on m'accable est monstrueuse. Je proteste de toutes mes forces.

Il criait si fort que ses éclats de voix furent entendus de l'escalier où se trouvait en ce moment la concierge.

— Pourtant, répliqua le chef d'escadron, que sont devenues telles et telles pièces ? A qui destiniez-vous les copies des ordres confidentiels que vous n'aviez qu'à classer ?

Et il étala sous les yeux de l'officier les preuves de la trahison accumulées par l'enquête.

Dreyfus répondit simplement :

— C'est la fatalité !

— Une dernière fois, voulez-vous accepter l'offre de vos camarades ?

— Non, car j'ai la conscience tranquille et je veux être jugé.

— Vous allez comparaître devant le ministre.

— Je comparaîtrai.

Devant cette attitude, le chef d'escadron se retira.

Après son départ, le capitaine Dreyfus s'habilla fébrilement, dit adieu à sa femme, refusant de répondre à ses interrogations, prit un fiacre et se rendit directement au ministère de la guerre, filé par les agents de la Sûreté.

Il se présenta, la tête haute, devant les généraux Mercier et de Boisdeffre.

Quand il sortit pour se livrer aux mains de M. Cochefert, il avait les yeux rouges.

Le citoyen Chion-Ducollet

Notre excellent confrère le *Monde* reçoit du maire légendaire de la Mure (Isère) la lettre suivante :

La Mure, 30 octobre.

M. le gérant du journal « le Monde », 17, rue Cassette, Paris.

Dans votre numéro du 28 octobre courant, sous le titre : « Un clocher tricolore », vous rapportez inexactement un acte de ma fonction et cela malgré les nombreux démentis donnés par moi dans la presse depuis 1891.

Il est absolument *inexact*, monsieur, de dire et écrire, comme vous l'avez fait, que j'ai *interdit le port des robes blanches aux jeunes filles de la congrégation* ».

Les arrêtés municipaux pris en 1889 et 1891, à la demande du conseil municipal et de la grande majorité de la population, n'interdisent que les processions et l'exhibition d'emblèmes religieux sur la voie publique, autres que ceux usités dans les cérémonies funèbres. Et ce dernier arrêté n'a été pris que pour obliger le clergé à respecter le premier dont il faisait litière.

Votre bonne foi, comme celle de beaucoup d'autre (*sic*) journanx, a évidemment été surprise en cette circonstance. Il est donc nécessaire de mettre fin à cette légende dite des *Robes blanches*, produit d'un cerveau déséquilibré dont il a été fait justice depuis lors.

En conséquence, je vous prie et au besoin vous requiers, monsieur le gérant, en conformité aux dispositions formelles de l'article 12 de la loi du 20 juillet 1881, d'insérer la présente rectification en *tête* du plus prochain numéro de votre journal.

Veuillez agréer, monsieur le gérant, mes civilités empressées.

Le maire de La Mure,
CHION-DUCOLLET.

Notre confrère ajoute avec raison :

Si M. Chion-Ducollet régit ses administrés avec la désinvolture qu'il apporte dans ses relations avec les règles de la grammaire et de la sy ntaxe, nous les plaignons.

CHRONIQUE

On raconte que Kolping, un des premiers organisateurs des œuvres ouvrières d'Allemagne, n'était dans sa jeunesse qu'un simple ouvrier cordonnier. Mais le petit ouvrier, dont l'intelligence très ouverte se signalait déjà, avait formé un projet, et ce projet c'était, à force de travail, d'énergie et de privations, d'arriver au sacerdoce, après avoir suivi tous les cours du gymnase. Tout alla bien jusqu'au jour où il fut prêt à entrer dans une université ; car, où pouvait il en trouver les moyens ?

Or, pendant les vacances qui suivirent sa dernière année de « gymnase », il fut prié de reconduire quelque peu sur la route, la fille du propriétaire chez qui son père était serviteur.

Arrivée à une grande croix de bois très vénérée, la demoiselle s'arrêta et pria, puis elle dit à son jeune compagnon :

« Cet hiver, j'ai fait vœu ici même, pour le repos de l'âme d'un cher défunt, d'entretenir un étudiant en théologie sans fortune. Si vous voulez bien, cet étudiant, ce sera vous. »

Le jeune homme hésita, puis il accepta et partit étudier à Munich.

C'est ainsi que les âmes du Purgatoire sont un peu à l'origine des grands travaux de Kolping pour la question sociale.

⁂

M. Zola ne sera assurément pas plus reçu encore cette fois par l'Académie française, qu'il ne l'a été par le Pape.

Pourtant, on raconte qu'il aurait fini par toucher le cœur d'un académicien et gagner ainsi une voix.

Cet académicien ne serait autre que M. Camille Doucet.

M. Camille Doucet, racontent les nouvellistes, ne pouvait sentir M. Zola et n'étai jamais arrivé à poursuivre la lecture d'aucun de ses ouvrages jusqu'au bout.

Or, un jour, on lui annonce la visite du père des *Rougon-Macquart*. Ah ! il va joliment le recevoir !

M. Zola entre. Au lieu de l'individu débraillé, mal élevé qu'il rêvait, il vit un monsieur qu'il fut très surpris de trouver « brossé du haut en bas, la barbe bien peignée, un binocle en or sur le nez, une belle cravate blanche », et qui lui déclara assez platement qu'il considérait l'Académie « comme l'incarnation du génie littéraire », rien de plus ; ce à quoi M. Camille Doucet n'aurait rien trouvé à contredire.

Est-ce la cravate blanche, est-ce le binocle d'or, ou bien la flatterie à l'égard de la noble Académie, toujours est-il, raconte la chronique, que M. Doucet fut absolument séduit.

C'est la voix gagnée par M. Zola.

⁂

En réponse à l'adresse qui lui avait été envoyée à l'issue de la messe célébrée à Argenteuil pour le repos de l'âme du comte de Paris, le duc d'Orléans a adressé la dépêche suivante au président du comité de la jeunesse royaliste de Paris :

Très touché de votre dépêche et de vos sympathies, je vous remercie et vous prie de remercier en mon nom le comité d'Argenteuil.

PHILIPPE.

⁂

Nous avons dit hier qu'un nommé Dr..., avait été arrêté, à bord du *Sydney*, ayant été pris pour Arton, on ne sait trop pourquoi, puis relâché quand l'erreur fut reconnue. On connait aujourd'hui le nom de ce pseudo-Arton : c'est M. Dreux, ancien rédacteur de la *Nation*.

⁂

Se serait-on douté que le tsar Alexandre III, se reposait de ses fatigues en collectionnant des timbres et qu'il en était arrivé à être le plus étonnant des philatélistes. Il entretenait des agents dans toutes les grandes villes à l'étranger, qui lui fournissaient des exemplaires pour sa collection. Un de ses secrétaires particuliers, M. Petrolow, avait depuis des années comme unique fonction de classer tous les timbres reçus par son souverain. La collection d'Alexandre III contient, entre autres, beaucoup de timbres rares de l'île Saint-Maurice.

Souvent, des collectionneurs et amateurs qui avaient entendu parler du goût philatéliste du tsar envoyaient des timbres à Sa Majesté. Un jour, un collégien de Wisconsin (Etats-Unis de l'Amérique) lui envoya une série de timbres de l'anniversaire de Christophe Colomb. Alexandre III répondit à son jeune correspondant américain en lui envoyant une série complète des timbres russes de toutes les époques.

⁂

On n'a peut-être pas oublié le cas du docteur Schulmann, médecin de la réserve de l'armée active, signalé au ministre de la guerre pour certains faits peu compatibles avec la dignité professionnelle. Après un premier conseil d'enquête présidé par le général Canonge, le docteur Schulmann allait être rayé des cadres de l'armée quand de puissantes influences firent ajourner la décision du ministre de la guerre, et celui-ci n'hésita pas à prescrire une seconde enquête.

Le deuxième conseil d'enquête a conclu comme le premier et le ministre de la guerre a dû cette fois frapper ce médecin. L'ex-major Schulmann est aujourd'hui soldat de 2e classe dans la réserve de l'armée active.

⁂

Les jeunes soldats qui avaient assisté hier matin, ainsi que nous l'avions dit, à la messe du départ à Notre-Dame des Victoires, ont pris part hier soir à un punch offert dans la salle des fêtes du cercle catholique du Luxembourg. Cette réception toute intime était présidée par l'amiral Mathieu.

LA MESSE DU DÉPART

Dans presque toutes les villes de France, des cérémonies solennelles ont eu lieu à l'occasion du départ des conscrits. D'autres sont célébrées aujourd'hui, d'autres le seront demain. Nous ne pouvons mentionner en détails les manifestations imposantes qui témoignent d'un véritable mouvement religieux sur toute l'étendue de notre territoire.

Nous voyons par les *Semaines religieuses* arrivées ce matin que, dans un grand nombre de diocèses, les fidèles sont venus en foule et que les jeunes conscrits se sont empressés d'assister à cette messe. En beaucoup d'endroits NN. SS. les évêques étaient présents.

A Chambéry, où 324 conscrits avaient répondu à l'appel de leur archevêque, la foule était très grande. Mgr Hautin a prononcé une allocution paternelle et patriotique. De même à Vannes, où Mgr Becel a exhorté les jeunes gens à conserver fidèlement leurs croyances.

Les vols dans les églises

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Versailles :

Il y a quelques jours, des voleurs se sont introduits dans l'église de Seraincourt ; ils ont essayé de fracturer un tronc ; on croit qu'ils ont pris peur au milieu de leur sacrilège opération : pour s'introduire dans le lieu saint ils avaient brisé une fenêtre.

SŒUR THÉODULE

Sœur Théodule était une simple religieuse converse de Saint-Joseph de Cluny. Elle vient de mourir à l'Asile départemental d'Alençon et elle nous a paru mériter une mention toute spéciale dans les annales du bien et de la vertu.

Issue d'une très chrétienne famille de l'Aveyron, qui a donné à la Religion un fils et cinq filles, sœur Théodule Boyer entra de bonne heure dans la congrégation de Saint-Joseph de Cluny. En 1845 elle fut envoyée à l'Asile d'Alençon, où, depuis cette époque, elle n'a cessé de se vouer, avec la plus parfaite abnégation, au soin des pauvres aliénées. C'est donc 49 ans de sa vie, que la chère sœur Théodule a ainsi passés au milieu de ces infortunées malades ; et, sur ces 49 années de sacrifice et de dévouement perpétuels, 37 ont été consacrées au quartier des *gâteuses*, c'est-à-dire à la besogne la plus pénible et la plus répugnante à la nature ! Vraiment, n'y a-t-il pas là quelque chose qui touche au plus pur héroïsme ? — En juillet 1889, elle devint victime de son zèle à remplir sa charge. En effet, une malade tentant de s'évader en escaladant le mur du jardin, sœur Théodule, qui est de garde, accourt et empêche l'évasion ; mais, hélas ! la malade, furieuse d'être ainsi arrêtée dans sa tentative, se jette sur la religieuse, la renverse par terre et la piétine avec rage. La sœur, dans sa chute, s'est fracturé le col du fémur et la voilà, pour le reste de ses jours, estropiée et obligée de se traîner péniblement à l'aide de béquilles...

Tant de dévouement, bien que soigneusement caché sous le voile de la plus profonde humilité, n'avait pu échapper à la bienveillante attention de M. le directeur et de MM. les administrateurs de l'Asile. Ils signalèrent à qui de droit la vie toute d'abnégation et de sacrifice de sœur Théodule et, le 11 février 1890, M. le Président de la Commission de Surveillance était heureux de remettre à l'invalide, au nom du Gouvernement de la République, une médaille d'honneur gravée à son nom et qui, pour parler avec M. le Président, « devait être, entre ses mains, le précieux témoignage d'une longue vie, consacrée tout entière aux soins, aux dévouements, à la charité envers les infortunées pensionnaires de l'Etablissement. »

Sœur Théodule remercia gracieusement M. le Président de ses sympathiques paroles et de la belle médaille qu'il lui apportait sur son lit de douleurs ; puis aussitôt, avec cette foi simple et candide qui la caractérisait, elle ajouta : « Mais j'en attends une plus belle encore, Là-Haut, des mains de Celui pour qui je travaille ! »

Eh bien ! oui, chère et si regrettée sœur, qui, sans vous en douter, faisiez l'édification et l'admiration de toutes vos compagnes, ainsi que de tous ceux qui avaient le bonheur de vous approcher, c'est cette magnifique récompense, *merces tua magna nimis*, que Dieu a promise à ses bons et loyaux serviteurs et que vous attendiez avec tant de confiance, que vous êtes allée recevoir, avec le calme et la douce tranquillité qui présidaient à toutes vos actions, le mercredi 31 octobre, à l'heure des premières vêpres de la belle fête de la Toussaint !

Et nous, qui avons été le témoin ému des derniers instants de votre sainte et laborieuse existence, des souffrances de votre dernière maladie si patiemment supportées pendant six semaines et de votre mort entrevue et saluée avec tant de sérénité, nous avons constaté, une fois de plus, la vérité des paroles de l'Ange de l'Apocalypse, *Beati mortui, qui in Domino moriuntur !* Oui, heureux, mille fois heureux ceux qui meurent ainsi dans le Seigneur !

H. GILLOT, *aum.*

Quelques procès
A L'HORIZON

La récente condamnation d'un contrefacteur du bec Auer *ainsi que des courtiers et recéleurs*, n'est, paraît-il, que le commencement d'une série. En effet, on lit dans *le Droit* du 8 novembre à la suite du jugement in extenso :

« *A la même audience venait une nouvelle affaire de la même Société poursuivant le bec Deselle-Gillet, le bec Barrière dit bec Français, le bec Thomas, l'Hélio-bec, le bec Boisselot, etc.*

Le tribunal, à la demande des avocats, des défendeurs, a renvoyé l'affaire à deux mois. Nous en rendrons compte. »

L'ALMANACH DE L'ŒUVRE DES CAMPAGNES

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'*Almanach de l'Œuvre des campagnes*, pour 1895. (En vente, au siège de l'œuvre, 7, rue de la Planche, Paris, — 0 fr. 75 franco.)

Cet opuscule de grand format, merveilleusement imprimé et orné de nombreuses et charmantes gravures, ne comprend pas moins de 112 pages, et, malgré son prix extrêmement modique, renferme la matière d'un volume ordinaire de 3 fr. 50. Conçu sur un plan absolument nouveau, il mérite d'être classé à part et de ne pas être assimilé aux autres productions banales, de même dénomination, qui éclosent à chaque fin d'année. C'est, en effet, une sorte de magazine illustré, très littéraire, très artistique, plein d'utiles renseignements, et offrant une certaine analogie avec les revues mensuelles anglaises, si goûtées par nos voisins d'outre-Manche. Ajoutons que, tout en n'étant ni vulgaire, ni puéril, cette intéressante brochure peut être mise entre toutes les mains.

Les Saints de l'archidiocèse de Bordeaux, par le R. P. MONIQUET, de la Compagnie de Jésus. Tolra, 112 *bis*, rue de Rennes, Paris.

Quatre volumes ont déjà paru. Voici comment les appréciait l'*Aquitaine* et la *Revue catholique de Bordeaux*.

Saint Fort, premier évêque de Bordeaux et martyr, 1 vol. in-12, illustré, de 144 pages.

Le R. P. Moniquet, de la Compagnie de Jésus, entreprend, comme on sait, d'écrire la vie des principaux personnages qui, aux différentes époques de l'ère chrétienne, ont illustré le diocèse de Bordeaux par l'éclat de leurs vertus.

Une telle tâche est trop honorable pour n'en pas féliciter le P. Moniquet ; elle reçoit les encouragements de l'Esprit-Saint lui-même : *Laudemus viros gloriosos* (Eccl. 491.) Il s'en acquitte avec trop de succès pour n'en pas souhaiter la continuation. Plusieurs de ces écrits sont déjà publiés : saint Fort, saint Delphin, saint Amand, saint Seurin.

La biographie de saint Delphin a déjà reçu les éloges du premier pasteur du diocèse. Les autres sont honorés du suffrage des hommes d'une compétence reconnue. Nous venons de parcourir celle de saint Fort, premier évêque de Bordeaux ; elle ne nous paraît pas moins digne de louanges. Le pieux écrivain réunit très bien, croyons-nous, les qualités qui doivent caractériser le genre de littérature auquel il s'adonne avec un zèle heureux. Il sait que le but principal de la légende historique, est la popularité de bon aloi. Il évite les recherches de pure érudition pour tendre à l'exactitude des faits essentiels. Il donne pour certain ce qui est certain, pour douteux ce qui est douteux, mais il fait parfaitement ressortir ce que les probabilités offrent de plus concluant.

Il décrit en style simple et éloigné de toute prétention doctorale le vrai caractère, la sainteté de ses héros. Par là même, il réveille facilement dans les âmes les sentiments les plus élevés. Il met devant les yeux du lecteur, sous les formes variées d'un goût exercé, la puissance, la grandeur et l'action toujours salutaire du christianisme.

Ces qualités brillent dans la *Vie de saint Fort*, et en font un livre plein d'attrait. Point de sécheresse dans la nomenclature des faits. Le récit est spirituel, vivant ; il accueille volontiers le merveilleux et le surnaturel, mais sans la recherche exagérée qui discrédite certaines œuvres, sans préférence marquée pour ce qui est extraordinaire, étrange ou romanesque, sans confusion indiscrète de l'histoire réelle avec de respectables traditions.

Certes, nous ne prétendons pas que ces traditions, il les faille rejeter ; elles ont leur poésie, leur vertu douce et puissante pour exciter dans l'âme du peuple, sensible à toute vraie beauté, les plus nobles sentiments ; mais elles doivent être présentées comme tradition, non comme histoire authentique, et dès lors la critique la plus exigeante perd ses droits à toute sévérité. La tradition, ainsi exploitée, conserve au récit un de ses éléments les plus utiles pour en tempérer la monotone uniformité.

Cette sage réserve, le P. Moniquet ne s'en écarte jamais ; par là même il se ménage une place légitime parmi les hagiographes ses devanciers et ses frères. A l'appui de ces appréciations, nous ne craindrons pas de signaler aux lecteurs la charmante légende du cimetière de Saint-Seurin consacré et béni par Jésus-Christ lui-même, avec l'assistance de sept évêques.

Une des pages les plus intéressantes de la vie de saint Fort est celle où l'auteur met en relief la majesté vénérable de la basilique de Saint-Seurin et la dévotion populaire aux reliques précieuses qui enrichissent son enceinte. Nommer cette église illustre entre toutes, c'est rappeler à la fois les saints personnages qui ont présidé et concouru à la naissance du christianisme dans nos contrées, et particulièrement sur le territoire de la cité bordelaise : les Martial, les Zachée, les Delphin, les Séverin, les Véronique, les Bénédicte, les Sigebert ou saint Fort. La crypte de Saint-Fort abrite depuis des siècles les cénotaphes à jamais vénérés des trois derniers.

Nous ne pouvons, dans ce rapide aperçu, entrer dans de plus amples détails. Nous en avons assez dit pour inspirer, à ceux qu'intéressent les origines et les antiquités religieuses de notre pays, le désir de lire les livres du P. Moniquet Nous croyons qu'ils ne les parcourront pas sans plaisir et sans fruit. Comme nous, ils rendront hommage au laborieux écrivain dont les recherches consciencieuses ont mis à jour une foule de documents aussi utiles aux âmes que glorieux au diocèse.

Saint Delphin, évêque de Bordeaux au Ve siècle, durant les invasions Barbares, 1 vol. in-8e de 210 pages, avec de nombreux dessins hors texte.

Sous ce titre modeste, le R. P. Moniquet nous donne mieux que la biographie d'un évêque. Son livre a la portée d'une étude à la fois savante et populaire, qu'il serait en droit d'intituler : *Saint Delphin et le IVe siècle à Bordeaux*. De pareils écrits ont l'avantage d'instruire à peu près tout le monde ; car les familiers de l'archéologie et de l'histoire locale gagnent eux-mêmes, plus qu'on ne pense, à ces vues d'ensemble.

Trois mots résument la vie de saint Delphin : il fut le champion de l'orthodoxie, témoin sa lutte contre le priscillianisme qu'il poursuit jusqu'à Saragosse, après en avoir délivré sa ville épiscopale.

Il inaugura chez nous le règne de l'art chrétien. Sous son épiscopat, la cité d'Ausone, que le paganisme avait marquée d'une si forte empreinte, commence à perdre sa physionomie. Le culte nouveau la transforme à son image. Delphin dirige le mouvement architectural qui doit donner au vrai Dieu des temples d'après la loi. Le zèle de l'évêque ne s'arrête pas aux murs de sa métropole. Voyez quel intérêt il prend à cette église monumentale que l'illustre Paulin élève, de ses propres derniers, dans la petite ville de Langon.

Paulin de Nole ! c'est par lui surtout que saint Delphin nous est connu. Le R. P. Moniquet rappelle comment le riche patricien, dont les vastes domaines étaient des royaumes, *regna Paulini* devint le converti d'abord, puis le néophyte et demeura jusqu'à sa dernière heure, malgré la distance, le fils bien-aimé de ce pontife.

De leur intimité naquit une correspondance dont l'historien cite de longs extraits. Pages éloquemment pieuses où l'âme des deux saints amis se révèle à fond.

Des illustrations d'un style original achèvent de faire de ce livre une sorte de tableau vivant de l'église de Burdigala pendant la période gallo-romaine.

Saint Seurin, évêque de Bordeaux au Ve siècle, et sa basilique, 1 vol. in-8e de VII-240 pages, illustré de nombreux dessins.

Tout en se proposant de faire œuvre d'édification plutôt que besogne érudite, le R. P. Moniquet a su recourir aux sources pour établir la biographie des saints dont il veut faire connaître les saintes œuvres à notre génération oublieuse. Il n'a pas manqué de baser tout son récit sur les documents publiés par ses savants confrères de Bruxelles et leurs commentaires érudits. Non pas qu'il se soit contenté de les traduire ; il les discute avec une liberté entière. Il est bien acquis que le nouveau biographe de nos saints Bordelais est bien informé, et, ce qui n'est pas aussi ordinaire qu'on pourrait le croire, sait aller où il faut afin de rassembler de solides matériaux pour ses livres.

Ces matériaux, il les sait disposer avec art et intérêt ; chaque détail, chaque épisode, chaque miracle lui fournit l'occasion de donner à ses lecteurs des leçons utiles et tout à fait adaptées au temps où nous sommes. La moitié du volume environ est remplie par une intéressante histoire du chapitre et de la basilique de Saint-Seurin que le P. Moniquet décrit en détail ainsi que celle de Cologne.

Saint-Amand, évêque de Bordeaux au Ve siècle, durant les invasions barbares. 1 vol, in 8e de VI-221 pages, illustré de nombreux dessins.

Les documents n'abondaient pas pour la vie de saint Amand. Le P. Moniquet a eu heureusement la ressource des six lettres adressées au vénérable archevêque de Bordeaux par saint Paulin de Nole. Il en a su faire le meilleur usage. Elles sont le centre lumineux de son œuvre d'ailleurs bien composée, écrite avec goût et profondément édifiante.

Les volumes sont fort soignés comme typographie. L'auteur des dessins ne manque ni d'imagination ni de verve. A signaler dans le *saint Seurin* de bonnes reproductions de monuments et d'œuvres d'art.

Du même auteur et à la même librairie.

Vie de saint Venance, martyr de 15 ans, d'après les Bollandistes, 1 vol. in-12 de 140 pages, illustré de nombreuses gravures.

Pour la vie de saint Venance, le P. Moniquet en a puisé la substance dans les actes publiés, avec la sévère critique à laquelle tout le monde rend hommage, par les Bollandistes. Ici encore il a su, par un émouvant et attachant récit, fixer l'attention de ses lecteurs et leur inspirer de hautes pensées et de généreux sentiments.

Toutes ces vies, élégamment imprimées et ornées de dessins, ont, avec tous ces mérites, celui du bon marché. Nous leur souhaitons auprès du public un succès qui nous semble à la fois légitime et certain.

LA QUESTION OUVRIÈRE

Meeting de protestation. — Le comité socialiste et revisionniste de la 1re circonscription du 5e arrondissement avait organisé, hier salle Octobre, un meeting de protestation contre la condamnation à un an de prison de M. Gérault-Richard.

Les orateurs, du reste, au lieu de *protester*, ont déclaré que cette condamnation était une bonne fortune pour le parti socialiste. Le principal intéressé, M. Gérault-Richard, qui présidait la réunion, l'a dit lui-même : « Que me fait un an de prison ? Je n'en mourrai pas. La société capitaliste est plus malade que moi ! »

Après lui, MM. Thierry-Cazes, Zevaës et Turot ont prononcé des discours à la louange du socialisme et contre le président de la République.

Commission du travail. — La commission du travail, conformément au projet voté par le Sénat, a adopté la limitation du travail à onze heures pour les femmes, les filles mineures et les enfants. Mais cette unification sera réduite à dix heures après un délai de trois ans, à partir de la promulgation de la loi. M. Dron a été nommé rapporteur.

EN PROVINCE

Saint-Etienne. — Les Chambres syndicales de la Loire organisent pour demain une grande réunion publique à laquelle tous les ouvriers du bassin houiller de la Loire sont convoqués.

L'ordre du jour porte :

Discussion sur les caisses de secours et de retraites, compte rendu des conseillers sur le projet des statuts.

MM. Audiffred, Jaurès, Girodet, Charpentier et Souhet, députés, sont invités.

LES ANARCHISTES

EN PROVINCE

Péronne. — Un honorable commerçant de Lihons (Somme), M. Beaufils, conseiller municipal, fut stupéfait, il y a quelques semaines, de se voir appelé chez le procureur de la République de Péronne. Ce magistrat lui apprit qu'il était sous le coup de poursuites judiciaires pour s'être écrié, en apprenant l'assassinat de M. Carnot : « Il y a longtemps qu'on aurait dû le faire ! »

L'enquête ayant établi que jamais M. Beaufils n'avait tenu pareil propos, l'affaire se termina par une ordonnance de non-lieu, à la suite de laquelle M. Beaufils voulut naturellement connaître ses dénonciateurs.

Sur le refus du parquet, il dut procéder lui-même à une petite enquête. Et c'est ainsi qu'il apprit qu'il était victime d'une vengeance politique. Il avait été accusé par Mme P..., femme d'un conseiller municipal, qui comptait parmi les adversaires politiques de M. Beaufils.

Celui-ci assigna aussitôt Mme P... devant le juge de paix du canton de Chaulnes en lui réclamant 200 fr. de dommages-intérêts.

Ce magistrat lui en aaccordé 50 et l'accusatrice a été, en outre, condamnée aux dépens. Avis aux mauvais plaisants !

Rive de Gier. — Une affiche manuscrite excitant les ouvriers métallurgistes à se soulever a été apposée cette nuit sur le portail des Aciéries de la marine. L'auteur de ce placard invite les ouvriers, s'ils n'ont pas d'armes à feu, à se munir de fourches, de faux, de gourdins, etc., pour frapper les patrons et arriver à l'affranchissement des prolétaires. L'appel se termine par ces mots : « Vive la révolution sociale ! » La police a immédiatement lacéré ce placard et ouvert une enquête.

A L'ÉTRANGER

Angleterre. — Le rapport de l'expert chargé d'analyser l'engin de Tilney Street constate que cette bombe était chargée d'acide picrique, explosif employé presque exclusivement jusqu'ici par les anarchistes français.

ALEXANDRE III ET NICOLAS II

En Russie

Le cuirassé *Pamiat-Merkuria* ayant à son bord la dépouille mortelle de l'empereur Alexandre III est arrivé hier à Sébastopol.

L'empereur Nicolas et les grands-ducs de Russie, aidés des marins du cuirassé, ont porté le cercueil jusqu'à la chapelle ardente dressée sur le quai. Du port, depuis l'arrivée du *Pamiat-Merkuria* jusqu'au départ du train funèbre, les saluts ont été donnés par des salves de canon tirées de minute en minute.

Après la célébration d'un court service religieux, le cercueil a été transporté jusqu'au wagon funèbre attelé seul à une locomotive. Le wagon est disposé en chapelle ardente et tout tendu de draperie de deuil ; sur les cloisons, sont accrochées les couronnes offertes par la famille impériale. Aussitôt que la dépouille mortelle fut placée sur le catafalque dressé au centre du wagon et que les prêtres de la cour se furent mis en prière autour du cercueil, le train funèbre, pendant que les troupes massées sur le quai rendaient les honneurs, s'est mis en marche. Il a été suivi, après vingt minutes, par un second train dans lequel avaient pris place l'empereur et tous les membres de la famille impriale. Les deux trains se dirigent vers Moscou.

Les dernières cérémonies funèbres à Saint-Pétersbourg ont été avancées. Elles auront lieu vendredi ou samedi de la semaine prochaine. Les missions étrangères, qui avaient été prévenues d'arriver pour le 19 ou le 20, ont dû être prévenues aujourd'hui de hâte leur départ de deux jours.

Une souscription est ouverte depuis plusieurs jours parmi la colonie française de Saint-Pétersbourg pour une couronne et pour faire célébrer un service solennel dans l'église catholique paroissiale de Sainte-Catherine, auquel l'ambassadeur de France et tout le personnel assisteront.

Le shah de Perse envoie une couronne en argent ornée de fleurs en porcelaine.

En France

La mission française partira jeudi prochain pour se rendre à Saint-Pétersbourg.

La couronne qui sera déposée au nom de la Presse française sur la tombe du tsar est achevée.

Elle est tout entière en argent et formée de branches de chêne et de branches de laurier enlacées, au milieu desquelles une figure ailée, voilée de crêpes et symbolisant la Presse française, prend son vol.

Vêtue d'une robe à longs plis, elle tient de la main gauche un livre sur lequel elle s'apprête à écrire, d'un crayon qu'elle tient en sa main droite, le panégyrique d'Alexandre III. Le pied gauche est rejeté en arrière, le pied droit repose sur un hémisphère au devant duquel un ruban d'argent porte ces mots : *A la mémoire d'Alexandre III, la presse française.*

Le tout est placé sur un socle en ébène haut de 15 centimètres ; la figure en a 75 sans les ailes ; l'ensemble comporte 1 m. 25.

La couronne de la mission officielle envoyée par le gouvernement aux funérailles du tsar se compose d'une bande de velours noir d'un mètre de largeur qui encadre une inscription en caractères russes se détachant sur un fond de soie noire mate : *A l'Empereur Alexandre III.* Sur la couronne de velours courent des branches de chêne, de laurier et de fleurs en bronze doré comme l'inscription. Un nœud et une écharpe en soie tricolore, en partie recouverte de crêpe, garnissent le haut de la couronne.

Le général de Boisdeffre, chef de la mission, offrira un souvenir personnel.

⁂

Un service funèbre a été célébré hier à l'église russe de la rue Daru.

Une messe des morts a été chantée pour le repos de l'âme d'Alexandre III ; l'archiprêtre Rojeisvenski officiait, assisté du diacre Tesselski : tous deux portaient le costume officiel du deuil.

Après la messe qui a été accompagnée des chants de la maîtrise, la prière des morts a été récitée, et tous les assistants, tenant un cierge allumé dans la main droite, se sont mis à genoux.

Après l'office, le pope, M. Vassilief est venu, sur les marches de la chapelle, donner lecture aux membres de la colonie russe des textes des télégrammes de condoléance adressés à la famille impériale par le synode ; puis il a été procédé, pour les sujets russes qui n'avaient point prêté encore le serment de fidélité au nouveau tsar, à la cérémonie de la « pisagia ».

Le président de la République et le ministre des affaires étrangères s'étaient fait représenter par le colonel Chamoin et le comte de Bourqueney.

⁂

M. Pasteur avait adressé au tsar Nicolas le télégramme suivant :

M. Pasteur et ses collaborateurs, qui conservent à jamais le souvenir des bienfaitts de S. M. Alexandre III lors de la fondation de leur Institut, prient Votre Majesté d'agréer l'hommage de leur profonde douleur.

L'empereur a répondu par la dépêche suivante, adressée à M. Pasteur :

Je vous remercie sincèrement, ainsi que vos collaborateurs, de la part que vous prenez à notre profonde douleur.

⁂

Le *Figaro* rapporte l'épisode suivant :

Le jour même où mourut Alexandre III, une estafette vint au château de Cap-Ferrat où demeure M. Pollonnais, maire de Villefranche-sur-Mer, apporter la triste nouvelle, de la part du grand-duc Pierre, cousin du tsar, qui est en ce moment à la villa Siccard à Saint-Jean.

Le lendemain, quand M. Pollonnais se rendit à la villa Sicard pour présenter les hommages de la population de Villefranche, il trouva le grand-duc Pierre, la grande-duchesse et la famille agenouillée dans le salon, priant et pleurant.

La démarche du grand-duc Pierre de Russie, voulant notifier officiellement la mort de son auguste cousin au maire de la ville française qu'il habite actuellement, n'est-elle pas très touchante et très significative ?

Côte d'Ivoire

De Liverpool on télégraphie :

Liverpool, 8 novembre.

Par arrêté du gouverneur, l'importation de la poudre a été interdite à Grand-Lahou, à dater du 3 octobre.

L'aviso de la colonie, *Capitaine-Menard*, est arrivé à Grand-Lahou, le 7 octobre, avec des munitions de guerre pour la colonne Monteil.

Tous les noirs appartenant aux diverses factoreries ont été réquisitionnés pour faciliter le déchargement rapide de la cargaison.

Les mesures décidées par le gouverneur de la Côte-d'Ivoire ont pour effet d'empêcher les indigènes habitant les régions limitrophes des territoires où va opérer la colonne Monteil, de se procurer, comme en temps ordinaire, de la poudre et des fusils de traite. C'est là une précaution que l'on reprocherait au gouverneur de ne pas avoir prise, si les bandes de Samory trouvaient à se ravitailler sur le territoire français.

Au surplus, le commerce africain a vu ses intérêts ménagés, car la prohibition et l'importation de la poudre ne s'étend pas à toute la colonie de la Côte-d'Ivoire.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain une lettre de Mgr Mutel, vicaire apostolique de la Corée, qui donne les détails les plus circonstanciés et les plus intéressants sur le meurtre de M. Jozeau, le missionnaire assassiné par les Chinois.

ETRANGER

DANEMARK

Copenhague, 9 novembre.

Le port franc de Copenhague a été ouvert ce matin à neuf heures.

Le droit général de 50 œre par tonne, payé jusqu'à présent par les navires venant de l'étranger, est désormais supprimé dans tous les ports danois en vertu d'une prescription de la loi concernant le port franc.

Le droit de port est réduit de moitié à Copenhague et transformé en un droit sur les marchandises.

Le droit sur les marchandises en transit est aboli.

L'inauguration solennelle du port franc n'a pas eu lieu à cause de la mort de l'empereur de Russie.

GRÈCE

Athènes, le 9 novembre.

Le *quorum* n'ayant pas été atteint, la séance de la Chambre a dû être levée.

Les tentatives pour amener une entente entre les divers partis de l'opposition paraissent avoir échoué.

Londres, 9 novembre.

On télégraphie de Calcutta :

Une révolte s'est déclarée contre le rajah de l'Etat tributaire de Nyaghur, dans la province d'Orissa.

Une compagnie de troupes de police a été envoyée sur les lieux pour réprimer la révolte.

NÉCROLOGIE

Les obsèques de M. Brac de la Perrière ont eu lieu hier matin, à l'église de la Mulatière, à Lyon. La magistrature, le barreau, l'enseignement supérieur, secondaire et primaire, l'industrie et le haut commerce lyonnais avaient tenu à faire cortège au cercueil de cet homme de bien.

Derrière la famille venaient les délégués de l'ordre des avocats en robe, les professeurs des Facultés catholiques, ayant à leur tête leurs doyens et leur nouveau recteur, M. l'abbé Dadolle, puis une foule immense que la petite église de la Mulatière s'est trouvée trop petite pour contenir tout entière.

Sa Gr. Mgr l'archevêque de Lyon, assisté de MM. Déchelette et Bonnardet, vicaires généraux, avait voulu apporter l'hommage de sa présence au grand chrétien qui vient de disparaître.

A l'issue de la cérémonie religieuse, M. l'abbé Dadolle est monté en chaire et a retracé en termes élevés l'éloge funèbre du défunt. Après l'absoute, qui a été donnée par Mgr Coullié, le convoi s'est rendu au cimetière où d'éloquents discours ont été prononcés par Me de Villeneuve au nom du barreau, et par M. Baune, ancien magistrat, au nom de la faculté catholique de droit.

On annonce la mort de :

M. René de Récy, critique musical de la *Revue bleue* et rédacteur à la *Revue des Deux Mondes* pour certaines questions de législation et d'administration. Chef de bureau à la direction générale des douanes, il a encore écrit le *Traité du domaine public*.

ECHOS DE PARTOUT

Sont nommés consul général à Moscou, M. Mimaut ; consul général à Londres, M. Lequeux consul général à Zurich, M. Jacquemin ; consul à Palerme, M. Rousseau ; consul à Syra, M. Lemay ; vice-consul à Aden, M. Guès ; vice-consul à Bender-Bouchir, M. Santi ; consul à Pernambouc, M. de Boutaud ; vice-consul à Colon M Beguerie.

—o— Sont nommés consul à Malte, M. Rocher ; consul à Mongtse, M. Dejean de la Bâtie.

—o— M. François Coppée est en ce moment dans un assez fâcheux état de santé.

Gravement malade au mois de septembre dernier, il a malheureusement subi une rechute, qui l'oblige à garder le lit depuis quelques jours.

—o— Il doit y avoir à Berlin une exposition nationale en 1896. L'empereur vient de décider qu'on y exposerait la plus forte lunette astronomique qui ait jamais été construite.

—o— La comtesse Boutourline, née Mohrenheim, a mis hier au monde, à Kieff, son premier enfant, une fille.

La baronne de Mohrenheim a assisté à cet heureux événement.

—o— Mme veuve Edouard André vient d'offrir à l'école des Beaux-Arts, en souvenir de son mari, trois portraits dessinés à la mine de plomb par Ingres.

—o— Le syndicat des chemins de fer de ceinture a résolu tout récemment de supprimer les impériales de ses wagons. Cette détermination a été prise à la suite des nombreux accidents survenus par le fait de ces impériales, sur lesquelles on ne montait qu'avec une certaine difficulté et où il fallait observer la plus grande prudence.

—o— Au nom du groupe colonial de la Chambre, M. le prince d'Arenberg, président du comité de l'Afrique française, a remis à M. Delcassé un bronze acquis à l'aide d'une souscription, comme témoignage de reconnaissance pour les services rendus par lui aux intérêts coloniaux de la France.

L'œuvre ainsi offerte au ministre est l'*Explorateur*, du sculpteur Fossé, qui avait été fort remarqué au dernier salon des Champs-Elysées.

—o— M. Goguel, soutiendra en Sorbonne, salle M. nouvelle Sorbonne, le jeudi 15 novembre 1894 à 9 heures, pour obtenir le grade de docteur ès-sciences physiques, la thèse suivante : *contribution à l'étude des arséniates et des antimoniates cristallisés préparés par voie humide.*

—o— M. Jammes, soutiendra en Sorbonne, amph. d'histoire naturelle, vieille Sorbonne, le mercredi 14 novembre 1894 à 9 heures, pour obtenir le grade de docteur ès-sciences naturelles, la thèse suivante: *Recherches sur l'organisation et le développement des Nématodes.*

TENTATIVE CONTRE UN ARSENAL

Les magasins de l'arsenal militaire de Briançon ont failli, pour la seconde fois depuis quatre mois, être incendiés à la suite d'une tentative criminelle.

Le service des rondes est heureusement fait avec le plus grand soin et c'est à ce zèle que l'on doit d'avoir évité un épouvantable malheur.

La nuit dernière, le maréchal des logis Armand, du 12e bataillon d'artillerie de forteresse, faisait à onze heures et demie du soir sa ronde habituelle. Il entra dans la cour de l'arsenal par la porte qui donne sur la rue de l'Hôpital, et il constata à son grand étonnement que la porte vitrée qui se trouve au fond de la cour était ouverte et avait un de ses carreaux brisés. Le maréchal des logis pénétra dans l'arsenal, mais à ce moment, une allumette fut enflammée à l'intérieur de l'établissement et jetée sur un tas d'étoupes imbibées de pétrole qui avaient été posées près de la porte vitrée.

En même temps deux coups de feu retentissaient et Armand recevait dans son dolman, qui les arrêtait, deux balles de revolver.

Le sous-officier se précipita sur l'incendiaire, mais celui-ci, sans doute très au courant de la disposition des bâtiments lui échappa et s'enfuit par la porte de la poudrière qu'il avait dû ouvrir préalablement. Le maréchal des logis dispersa dans la cour les étoupes enflammées.

Plusieurs personnes, attirées par ses appels, constatèrent, ainsi que les autorités mandées immédiatement, que, sur plusieurs points, se trouvaient déposées des étoupes et de la mèche à mine.

Un immense désastre aurait pu se produire, car tout près du lieu de l'attentat sont situés les poudrières, l'hôpital et diverses maisons, et tout aurait sauté.

Au premier étage de l'arsenal, se trouvent des armes. On constata que deux revolvers, un fusil modèle 1886 et un autre fusil modèle 1892 avaient disparu. Ils ont été retrouvés dans un coin du rez-de-chaussée.

Le but du malfaiteur était apparemment de voler ces armes et d'allumer l'incendie pour masquer ce vol. Le sous-officier n'a pu donner qu'un signalement bien imparfait de son agresseur qui avait des chaussons et était d'une taille au-dessus de la moyenne. Des dépêches ont été immédiatement lancées dans différentes directions.

En continuant l'enquête, on a trouvé un couteau dont la lame, longue de 25 centimètres, était enfoncée profondément dans le mur. Le malfaiteur, en voyant qu'il était poursuivi, a vraisemblablement lancé ce couteau à Armand, qui n'a pas été atteint. Cet individu a dû s'introduire dans l'arsenal en montant le long d'une conduite d'eau voisine d'un logement qui est inoccupé depuis que l'entrée de cet établissement a été changée. Il a eu à escalader une muraille d'une hauteur de près de trois mètres.

GUERRE ET MARINE

Le dernier règlement sur la tenue de campagne des troupes date du 6 juin 1890.

Après les dernières grandes manœuvres, sait-on quel est le principal allègement qu'on accorde au soldat ?

On lui supprime sa petite glace, et l'on décide que quinze hommes disposeront seulement de trois au lieu de quatre jeux de brosses !

Des commissions, présidées par des généraux spécialement envoyés en mission à Paris, ont délibéré pendant de longues séances sur ces simplifications à la tenue du fantassin français, le plus lourdement chargé, en campagne, de tous les soldats européens.

L'armée réclame bien des réformes : celle de son équipement est indispensable, si l'on veut que dès le début de la guerre, les jeunes soldats et les réservistes ne succombent pas à la fatigue.

Le ministre de la guerre vient de fixer les dates des compositions écrites des candidats à l'école de l'artillerie et du génie à Versailles.

Ce concours aura lieu du 5 au 8 décembre inclus pour les deux armes ci-dessus, et du 10 au 12 décembre pour la division du train des équipages.

Les candidats seront réunis à l'école d'artillerie de leur corps d'armée, sauf dans les 1er, 9e, 15e et 16e corps, où les candidats du génie feront leurs compositions à l'école de leur arme. Dans le gouvernement militaire de Paris, elles auront lieu à l'école d'artillerie de Vincennes.

Il a été décidé que seuls les sous-officiers proposés par les inspecteurs généraux seront admis à concourir. Les commandants de corps d'armée sont chargés de leur convocation et de leur mise en subsistance dans les corps de troupe en garnison au siège des examens.

Tribunaux

LA RESPONSABILITÉ DES MÉCANICIENS

Le tribunal correctionnel du Mans a jugé, hier, le mécanicien François Guibert qui, n'ayant pas observé le signal de ralentissement, occasionna un accident à la gare du Mans, le 7 octobre dernier.

Les débats ont révélé que le train tamponné avait trois heures quarante de retard.

Guibert a été condamné à huit jours de prison ; mais en raison de ses bons antécédents, le bénéfice de la loi Béranger lui a été accordé.

VIANDES AVARIÉES

Le tribunal correctionnel de Gap a condamné hier à six jours de prison un boucher de Veynes, nommé Fugier, fournisseur de l'armée, pour avoir livré de la viande corrompue aux soldats du 22e d'infanterie.

Les époux Roux, bouchers à Aspres, également reconnus coupables de fournitures de viande malsaine à la troupe, ont été condamnés à 50 francs d'amende.

LE CONCOURS D'AGRÉGATION DES FACULTÉS DE MÉDECINE

Le Conseil d'Etat statuant au contentieux, dans sa séance d'hier, a abordé l'examen d'une affaire qui a donné lieu, en son temps, à une grande émotion.

En 1892, les opérations du concours à la suite duquel furent nommés cinq agrégés des facultés de médecine, furent violemment attaqués dans leur légalité.

Le 4 janvier 1892, les concurrents à l'agrégation étaient convoqués pour midi. A raison d'installations matérielles, la salle des séances ne fut prête qu'à cinq heures du soir. A ce moment, la séance fut ouverte par le président du jury, M. le docteur Bouchard, mais les concurrents furent immédiatement informés que la séance était *prolongée jusqu'au lendemain*.

Cinq concurrents, MM. les docteurs Brault, Babinski, Richardière, Achard et Wurtz ont demandé au ministre de l'instruction publique l'annulation des opérations du concours.

Cette réclamation ayant été rejetée, les requérants ont porté leurs pourvois devant le Conseil d'Etat.

Le commissaire du gouvernement a conclu que, le 5 janvier, date du commencement effectif des opérations, on ne s'était livré à aucune opération du concours, que la suspension était legitime, et il s'est prononcé pour le rejet du pourvoi.

L'arrêt sera rendu à une date ultérieure.

G. D.

SCIENCE

On annonce de Rome que la comète de Encke, qui ne passe à son périhélie qu'au mois de février, a déjà été observée par les astronomes de Rome. On pourra donc étudier pendant longtemps un astre qui, depuis soixante-quinze ans qu'il est découvert, a fait une vingtaine de révolutions autour du soleil. Il se trouvait, lors de l'observation qu'on nous signale, à peu près à la place indiquée par les calculs.

Le passage de Mercure, qui se produit demain soir, n'offre que peu d'intérêt en Europe, mais en Amérique on verra le phénomène pendant cinq heures. Il sera observé avec soin, et les résultats seront communiqués télégraphiquement aux savants du vieux monde.

DERNIÈRE HEURE

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Casimir-Perier.

M. Poincaré a donné lecture de deux lettres qu'il a reçues du président de la commission du budget et de M. Bourgeois, président de la commission d'assurance et de prévoyance sociale, au sujet du crédit de 2 millions que cette dernière commission propose d'inscrire au budget de 1895 sans majorer les retraites liquidées à la caisse nationale de la vieillesse au profit des personnes âgées de 70 ans au moins.

Le gouvernement avait lui-même annoncé dans l'exposé des motifs du projet de budget rectifié et du projet sur les droits de successions, que des ressources devraient être réservées pour faire face aux nécessités de l'œuvre des retraites et travailleurs.

Le ministre des finances a été, en conséquence, autorisé par le conseil à accepter la demande de la commission de prévoyance dans la mesure où elle serait compatible avec l'équilibre définitif du budget de 1895.

Le garde des sceaux a fait signer un décret aux termes duquel M. Boucard, chef de cabinet du ministre de l'agriculture, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat en remplacement de M. Marcel, démissionnaire qui est nommé maître des requêtes honoraires.

M. Lagarde, conseiller d'Etat en service ordinaire, est attaché à la section de la législation en remplacement de M. Duboy, décédé, M. Bailly, conseiller d'Etat en service ordinaire est attaché à la section du Contentieux en remplacement de M. Lagarde.

Le gouvernement déposera aujourd'hui un projet de loi ouvrant un crédit de 12.000 francs pour les frais d'ambassade extraordinaire aux obsèques du tsar.

Aux prières publiques qui auront lieu demain dimanche, à Notre-Dame, à 3 heures, le président de la République sera représenté par le général Berruyer, chef de la maison militaire.

Le président du conseil, par son chef de cabinet, M. Adrien Dupuy, et le ministre des affaires étrangères par le comte de Bourqueney, directeur au protocole.

Le président du conseil a soumis à la signature du président de la République un décret, convoquant pour le dimanche 30 décembre, les électeurs sénatoriaux des Bouches-du-Rhône, à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Humbert, sénateur inamovible décédé et dont le siège a été attribué à ce département.

Les conseils municipaux de ce département nommeront leurs délégués le 25 novembre,

Chambre des députés

Dans la distribution :

Un amendement au budget, signé de MM. Montaut et 188 de ses collègues, portant, au ministère des travaux publics, diverses augmentations de crédit, comme versement à la caisse des retraites pour la vieillesse des cantonniers ;

Un contre-projet socialiste à la proposition Reinach sur le régime des aliénés ;

Une proposition de M. Mesureur sur le placement gratuit des ouvriers ;

Une proposition de M. de Montfort et 78 de ses collègues sur le recrutement de l'armée, relativement au service de deux frères ;

Un projet de loi portant rectification de la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Clausel de Coussergues, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet et des propositions de loi, tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire pour venir au secours des inondés du Nord, et des victimes de différents orages dans l'Ardèche et dans les régions de l'Ouest.

La commission du budget propose le chiffre de 1,500,000 francs.

Après un échange d'observation entre MM. **Bougère**, **Bouchet**, rapporteur, **Viger**, ministre de l'agriculture et quelques autres députés, le président donne lecture de divers amendements, tendant à élever le crédit, qui sont repoussés.

L'ensemble du projet est adopté par 460 voix contre 31.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations : 1° de M. Lavy, relative à l'affaire de Cempuis ; 2° de M. Chassaing, sur l'attitude du gouvernement vis-à-vis du conseil général de la Seine à l'occasion de l'affaire de Cempuis.

M. **Lavy** développe son interpellation.

Il rappelle les faits dont tout le monde se rappelle et expose l'historique de l'affaire.

Quand fut reprise, au mois d'août, la campagne contre Cempuis, le gouvernement fit une enquête, — comme c'était son droit, déclare l'orateur.

Mais les enquêteurs ne restèrent que deux jours à Cempuis et, aussitôt, le gouvernement révoqua M. Robin.

Lui, vient apporter le résultat d'une enquête qui a duré cinq semaines.

L'orateur résume alors l'histoire de l'orphelinat.

Il s'étend très longuement sur les origines de l'établissement (Bruit de conversations).

Parvenu aux règles qui ont été fixées par le fondateur pour la nomination et la révocation des directeurs, M. Lavy s'efforce de prouver qu'elles n'ont pas été suivies dans la révocation de M. Robin.

On a, d'ailleurs, déclare-t-il, violé toutes les règles dans cette affaire. (L'indifférence continue.)

Au ministère de l'agriculture

M. Viger, ministre de l'agriculture, vient de créer une école pratique d'agriculture dans les Hautes-Pyrénées, à Villenbets, sur le domaine que M. Jean Dupuy, sénateur, a mis à la disposition de l'Etat.

La démission de M. Buisson

Un journal du matin se faisant l'écho d'un bruit très répandu, dit-il, dans le monde parlementaire, raconte que M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire et membre de la commission de surveillance de l'orphelinat de Cempuis, aurait donné sa démission au lendemain de la révocation de M. Robin et que cette démission n'aurait pas été encore ni refusée ni acceptée par le gouvernement qui aurait voulu attendre l'issue du débat d'aujourd'hui,

Cette nouvelle est inexacte.

M. Buisson n'a jamais offert sa démission, le gouvernement n'a eu pas conséquent ni à la refuser, ni à l'accepter.

Congrès des vétérinaires

Séance du matin

M. Tisserand, directeur de l'agriculture ; MM. Darbor sénateur, d'Audiffret et Pajot, députés, assistaient ce matin à la séance du grand conseil des vétérinaires, on y a discuté la question de la caisse des épisooties, destinée à indemniser les propriétaires d'animaux contaminés.

Un projet de loi a été déposé dans ce but à la Chambre par M. d'Audiffret.

Le grand conseil a approuvé les termes de ce projet en demandant que la caisse des épizooties sont nationale et non départementale.

Les obsèques du tsar

D'après un avis officiel communiqué à l'ambassadeur de la République française à Saint-Pétersbourg par le gouvernement impérial, la cérémonie des funérailles de S. M. l'empereur Alexandre III est de souveau fixée du 20 au 21 de ce mois.

Les couronnes pourront donc être déposées au ministère des affaires étrangères jusqu'à la date primitivement indiquée, mercredi 14 du courant avant midi, dernier délai.

Il est toutefois désirable que celles qui seraient prêtes avant cette date soient remises immédiatement afin d'éviter les encombrements.

L'ambassadeur d'Autriche près le Vatican

Rome, 10 novembre.

Le comte Revertera a rendu visite au cardinal Rampolla et a demandé une audience au Pape, à qui il remettra une lettre de l'empereur d'Autriche sur les récentes discussions des réformes civiles aux Chambres hongroises.

Dans tous les cas, le comte Revertera ne restera plus bien longtemps à Rome, car il a été désigné pour prendre la direction d'une ambassade plus importante.

La guerre sino-japonaise

Londres, 10 novembre.

De Yokohama au *Times:*

Deux inventeurs de torpilles américains ont pris un engagement avec la Chine pour l'application de leur invention à la destruction de la flotte japonaise. On leur a promis un million de dollars pour chaque bâtiment détruit et une somme proportionnelle pour chaque navire de commerce.

De Tien-Tsin au *Times:*

« Les officiers russes ont reçu comme instruction d'avoir une attitude conciliante vis à vis de leurs collègues anglais. »

De Chefoo au *Times :*

« On dit qu'il y a eu trois jours de combat à Talien Wan, mais sans résultat définitif. »

Un navire de guerre disparu

Londres, 10 novembre.

On a des craintes sérieuses sur le sort du navire de guerre *Calypso*, qui fait partie de l'escadre d'évolutions.

Les autres bâtiments de l'escadre sont arrivés de Las Palmas mercredi dernier et déclarent avoir été séparés du *Calypso* pendant la tempête du 24 octobre.

Jusqu'à hier soir, on avait reçu aucune nouveile de ce navire on espère cependant que ce retard n'est du qu'à un accident de machine qui aurait forcé le navire à uaviguer à la voile.

La crise de la République argentine

Londres, 18 novembre.

De Buenos-Ayres au *Times:*

On parle beaucoup de la démission du président Saënz Pena, par suite des difficultés causées par la politique du gouvernement dans la province de Mendoza.

Le général Roca dit que la démission du président est invraisemblable.

Un nouveau cabinet sera probablement constitué demain.

Les nouvelles de l'intérieur annoncent une bonne récolte ainsi qu'une belle production de laine.

Finances italiennes

Rome, 10 novembre.

On dit qu'avant de présenter au Parlement les nouveaux projet financiers que M. Boselli ferait un exposé de la situation financière pour montrer quels résultats le gouvernement attend des nouveaux projets.

Désastres au Venezuela

Londres, 10 novembre 1894.

Tous les journaux anglais publient les télégarmmes suivants :

« Un télégramme de Panama annonce qu'une trombe a dévasté les environs de Valencia (Venezuela). 150 personnes auraienété tuées. Le café et les autres récoltes sont très endommagées. Des ponts ont été emportés. On estime les pertes à 500.000 dollars.

NOUVELLES DIVERSES

Etat général de l'atmosphère. — Samedi 10 novembre 1894. — Les faibles pressions persistent sur les Iles-Britanniques et la plus grande partie de la France ; elles ont envahi le nord de la Russie d'où se retire le maximum qui s'y tenait depuis plusieurs jours. Le baromètre monte sur la Méditerranée ; il reste élevé sur l'Espagne. Les pluies continuent en Europe ; en France, il est tombé 15 m/m d'eau à Gris-Nez, 8 à Toulouse, 6 à Brest et Clermont.

La température est en hausse presque partout. Le thermomètre marquait ce matin 14° à Moscou, 7° à Copenhague, 13° à Paris et 20° à Alger. — On notait 5° au Puy-de-Dôme, 4° au Ventoux et — 2° au Pic-du-Midi.

En France, le régime doux et pluvieux va persister. — A Paris, hier, l'après-midi, temps couvert et pluie la nuit. — Depuis hier, la température n'a cessé de s'élever ; la moy.: 7° 8, est supérieure de 1°1 à la normale. — A 7h. ce matin, baromètre 755 m/m 3. — A la tour Eiffel, max. 16°5 ; min :6° 2.

Situation particulière aux Ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, Calais, peu agitée à Boulogne, houleuse au Hâvre et Cherbourg.

Océan : mer peu agitée à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer agitée à Marseille, Sicié, belle à Nice.

Corse, mer agitée aux Iles-Sanguinaires.

Le drame de Champagne. — Un drame atroce vient de se dérouler à Champagne, petite commune de l'arrondissement de Pontoise. Là, vivaient ensemble le père Collas, un cultivateur de soixante-quatorze ans, sa femme, âgée de soixante-dix ans, et leur fille Albertine. Le vieux s'enivrait souvent et des scènes fréquentes se produisaient dans le ménage.

Avant-hier une rixe éclata entre le père Collas et sa femme. Le premier s'empara d'un rateau, la seconde d'un énorme gourdin et le combat commença. Atteint à la tête, l'homme s'abattit comme une masse. La femme se mit alors à le frapper avec frénésie ; et, pour en finir plus vite, appela sa fille à son aide. Cette dernière s'arma d'une fourche américaine, et elle aussi frappa avec rage. Bientôt, sous ces coups répétés, le crâne du malheureux vieillard ne forma plus qu'une bouillie sanglante.

L'horrible scène dura cinq longues minutes. A la fin, un manœuvre, occupé dans la cour se décida à intervenir. Il était un peu tard ; le vieux venait d'expirer.

— Mais, fit observer le nouveau venu, vous l'avez tué.

En présence d'une telle constatation, la mère et la fille ne manifestèrent pas une émotion. Durant toute la nuit elles ont été gardées à vue par les gendarmes de l'Ile-Adam et hier matin le parquet de Pontoise, assisté du docteur Grimail, qui a pratiqué l'autopsie, s'est transporté à Champagne. Interrogés par M. Loysel, juge d'instruction, et par M. Meydet, procureur de la République, les deux horribles mégères ont raconté, le plus naturellement du monde, tons les détails de la tuerie.

La fille a été mise en état d'arrestation et conduite à la maison de Pontoise. Les magistrats ont cru devoir laisser la mère en liberté provisoire, peut-être parce qu'elle s'était un moment trouvée en état de légitime défense.

Un coup de grisou. — Un terrible coup de grisou s'est produit hier matin, vers neuf heures, à Montigny-sur-Sambre (Belgique) au charbonnage de Sainte-Zoé. Sept ouvriers ont été blessés. Deux d'entre eux, nommés Lalien et Delposenne, sont dans un état très grave.

Les cambrioleurs. — Rue Crozatier, (quartier Picpus) hier après-midi, Mme Thomas, concierge du n° 7, était prévenue par une de ses locataires, Mme Vert, que des bruits insolites se faisaient entendre dans une chambre du premier étage, au fond de la cour. Cette chambre, habitée par M. Richard, ébéniste, est libre toute la journée.

Mme Thomas frappa à la porte, et ne recevant pas de réponse, dit assez haut pour être entendue de l'intérieur :

— Je vais chercher les agents !

Puis elle descendit. Dans l'escalier elle fut rejointe par deux individus. Pensant avec raison que ce devaient être des voleurs, elle en saisit un par le bras. Au même instant, elle reçut de cet individu un coup de sabre qui l'atteignit au sommet de la tête et lui fit une blessure profonde de deux centimètres. Elle lâcha son prisonnier qui s'échappa ainsi que son compagnon.

Perdant des flots de sang, Mme Thomas se réfugia dans sa loge, d'où on la transporta dans une pharmacie. Après un pansement en règle, elle rentra chez elle. Son état n'inspire pas d'inquiétudes.

Ses agresseurs, poursuivis par la foule, n'avaient pu être rejoints, mais les gardiens de la paix arrêtèrent à quelque distance de la maison un individu qui faisait le guet depuis une heure.

Conduit au commissariat du boulevard Diderot, cet individu prétendit être un honnête ouvrier et demeurer 182, rue de Charenton. L'adresse fut reconnue fausse. On tient donc très probablement un complice des cambrioleurs et par lui on aura les autres.

Le vol commis par eux chez M. Richard est sans importance : dérangés dans leur travail, ils n'avaient pris qu'une épingle de cravate, une pièce de 10 francs, une montre, et le sabre dont ils avaient ensuite frappé la concierge.

Rentière assassinée. — Cette nuit, Mlle Anceaume, âgée de soixante ans, rentière à Bovelles (arrondissement de Neufchâtel) a été assassinée dans son lit. Le vol paraît avoir été le mobile du crime.

Le sac d'une villa. — Un vol audacieux a été commis, l'avant-dernière nuit, à Saint-Maur-les-Fossés, chez la baronne de Franclieu.

Cette dame, qui habite seule, avec une domestique, une petite maison précédée d'un jardin, s'était couchée vers neuf heures du soir. Un peu avant minuit, elle fut réveillée par un bruit sourd et persistant. Elle alluma sa bougie, mais à peine venait-elle de se lever que la porte de sa chambre s'ouvrit avec fracas et trois individus firent irruption dans la pièce. Pendant que l'un d'eux ligottait Mme de Francli eu, un autre la bâillonnait. Le troisième jetait à terre, en un clin d'œil, la domestique de la baronne, accourue aux cris de sa maîtresse.

Pendant deux heures, les bandits parcoururent l'habitation, brisant les meubles, faisant main-basse sur tout ce qu'ils trouvaient. Ce n'est qu'à trois heures du matin que la domestique de Mme de Francli eu, rassurée par le silence qui régnait dans la maison, parvint à défaire ses liens et à délivrer sa maîtresse évanouie et que son bâillon menaçait d'asphyxier.

Le commissaire de police de Joinville-le-Pont a ouvert une enquête ; mais on ne possède pas même le signalement des trois bandits.

Suicide d'un détenu. — Le nommé Emile Corbizet, âgé de 17 ans, ouvrier mineur, arrêté pour vol et incarcéré hier matin à la prison de Béthune, a été trouvé hier soir pendu dans sa cellule.

Brûlée vive. — La veuve Giraud, âgée de soixante ans, demeurant rue du Four, à Vivier (Deux-Sèvres), étant seule, mit le feu à ses vêtements accidentellement. Quand elle vit que les flammes l'entouraient, elle voulut les éteindre sans aide. Ne pouvant y parvenir, elle appela enfin : « Au secours ! » Des voisins accoururent, lui arrachèrent ses vêtements et éteignirent le feu. Mais le corps de la malheureuse n'était plus qu'une horrible plaie. On espère néanmoins la sauver.

Foudroyé. — A Carcassonne, hier soir, à huit heures, deux fils électriques fixés dans un mur de l'église Saint-Michel, rue Voltaire, se sont rompus et sont tombés sur le sol où ils se sont enflammés. Un nommé Cassaing, employé chez M. Vidal, coutelier, ayant voulu les ramasser, est tombé foudroyé. Les soins qui lui ont été immédiatement donnés par les docteurs Jalabert et Petit sont restés vains. On évalue à 2,000 volts la force du courant qui a foudroyé Cassaing. Ce dernier laisse deux enfants en bas âge.

Salle comble, dimanche dernier, au Palmarium du Jardin d'Acclimatation.

A l'issue du concert, M. Widor, dont plusieurs œuvres figuraient au programme, a adressé à M. Pister, le chef d'orchestre, la lettre suivante :

« Mon cher Pister, voulez-vous être mon interprète auprès de ces Messieurs pour les « remercier en leur admirable exécution.

« Les amis que j'avais dans la salle ont été « émerveillés de l'ensembe et des effets de co- « lorations de l'orchestre. »

De tout cœur

CH. M. WIDOR.

L'administrateur-Gérant : S. DESQUERS.

Paris. — Imprimerie de l'*Univers*, S. DESQUERS 15, rue de Vereuil

BOURSE

Du 10 Novembre

Désignation	Prem. cours	Dernier cours	Clôture précéd.
Fonds d'Etat français			
3 0/0	102 40	102 40	102 35
3 0/0 amortissable en 75 ans	100 60	100 70	100 6
3 1/2 0/0 1883	107 50	107 50	107 50
Emprunts de Villes			
Ville de Paris — Oblig. 1855-60 3 0/0 remb. à 500 fr.	577 50	576 25	576 ..
— 1865 4 0/0 — 500 fr.	547 ..	547 ..	548 ..
— 1869 3 0/0 — 400 fr.	424 50	424 ..	423 75
— 1871 3 0/0 — 400 fr.	415 ..	415 ..	415 ..
— quarts 3 0/0 — 100 fr.	108 ..	107 50	108 ..
— 1875 4 0/0 — 500 fr.	543 50	543 10	543 50
— 1876 4 0/0 — 500 fr.	543 50	543 50	544 50
— 1886 3 0/0 — 400 fr.	415 50	415 5	416 50
— quarts 3 0/0 — 100 fr.	106 50	106	106 .
— nouvelles 152 fr. payés	412 ..	411 50	412 .
— d° quarts 38 fr. payés	104 ..	104 ..	104 ..
Obligations tunisiennes 3 1/2 1889	499 75	499 ..	500 .
Obligations Ville de Marseille 3 0/0 1877	409 ..	408 50	409 ..
Valeurs françaises			
La Foncière 125 fr. payés	570 ..	500	575 ..
Banque de France	3865 ..	3850 ..	3830 .
Banque de Paris et Pays-Bas, 500 fr. t. p.	707 50	710	702 50
Comptoir national d'escompte, 500 fr. t. p.	540 .	540 ..	539 ..
Crédit foncier de France	920 .	910 .	923 50
— Fonc. 1877 3 0/0 remb. à 400 fr. t. p.	398 ..	398 .	399 ..
— Com. 1879 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	500 ..	500 50	500 50
— Foncier 1879 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	497 50	495 50	495 50
— Com. 1880 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	498 10	499 ..	498 50
— Foncier 1883 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	...	...	[illegible]
— Foncier 1885 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	493 25	493 25	493 .
— Comm. 1891 3 0/0 remb. à 400 fr. t. p.	396 10	396 50	396 50
— 3 0/0 remb. à 40 fr. payés	391 50	391 50	394 ..
Crédit industriel et commercial, 125 p.	458 50	528 5	... ..
Crédit Lyonnais, act. 500 fr. 250 p.	767 50	768	768 ..
Crédit Mobilier, 500 fr. t. p.	68 25	67 50	68 5
Société générale	465	466 50	466 50
Bône-Guelma, action 500 fr. t. p.	680 .	685 .	670 ..
Est-Algérien, action 500 t. p.	600	597 50	599 50
Est, action 500 fr. t. p.	945	948 ..	945 ..
Lyon à la Méditerranée (Paris à) 500 t. p.	1440 ..	1415 ..	1410 ..
Midi, 500 t. p.	1167	1167 ..	1170 ..
Nord, 500 (remb. à 400) lib.	1795 .	1787 50	1789
Orléans, 500 t. p.	1470 ..	1476 ..	1473 50
Ouest 500 t. p.	1075	1075 ..	1075
Docks de Marseille, act. 500 fr.	519	517	519
Entrepôts et Magasins généraux de Paris	57.	575	... ..
Compagnie Parisienne du gaz, act. 500 t. p.	1070 ..	1076	1072 50
Compagnie transatlantique, action 500 t. p.	340	340 ..	340 .
Messageries maritimes, action 500 t. p.	5.0	570 ..	570 ..
Omnibus de Paris, action 500 fr. t. p.	630	630	630 .
Voitures à Paris, action 500 fr. t. p.	.. ..	...	670 ..
Canal interocéanique de Panama (en liquidation)	13 ..	13 5	13 7

Désignation des valeurs	Prem. cours	Dernier cours	Clôture précéd.
Canal maritime de Suez à 500 tout payé	2947 50	2947 ..	2950 ..
— Délégation, remb. à 500 fr. t. p.	.... ..	....	.... ..
— Parts de fondateurs	1192 5	1195 .	1200 ..
— Société civile	2015 ..	2020 ..	2020 ..
Dynamite, action 500 fr. tout payé	542 ..	545 ..	540 ..
Télégraphe Paris-New-York, 500 fr. t. p.	112 50	115 ..	112 50
Téléphones, act. 500 fr. tout payé	290 ..	287 ..	291 .
Fonds d'États Etrangers			
Argentine (Rép.), 5 0/0 1886	...	...	318 ..
Autriche 4 0/0 or ch. fixe 2 fr. 50	100 95	100 95	100 9
Brésil 1889, ch. fixe 25 fr. 20	74 3	74 20	74 6
Egypte, Unifiée nouv. 7 0/0	103 ..	102 25	102 80
— Privilégiée convertie	101 4	101 1	101 40
— Domaniales 5 0/0	10. 30	105 30	106 5
Espagne, 4 0/0 extérieure	72 40	72 40	72 30
Grèce, 4 0/0	...	...	...
Hongrie, 4 0/0 or ch. fixe 2 fr. 50	100 70	100 50	101 50
Italie, 5 0/0	84 85	84 30	84 3
Portugais, 3 0/0	.. ..	.. ..	25 7
Russie, 1867 et 1869, 4 0/0	99 50	99 50	99 70
— 1878, 5 0/0	...	...	..
— 1880, 5 0/0	101 25	101 25	101 25
— 1883, 6 0/0 or ch. f. 4 fr.	...	...	...
— 1889, 4 0/0 or	101 75	101 75	101 50
— Consolidé 4 0/0 1re et 2e série	100 4	100 30	100 3
— 3 0/0 or 1891, tout payé	87 75	87 70	87 7
Dette convertie ottomane (série D)	25 90	25 85	25 8
Ottomanes priorité 4 0/0	484 ..	484 ..	483 ..
Douane, oblig. priv. 5 0/0	509 50	509 ..	509 ..
Valeurs Etrangères			
Banque I. R. des Pays autrichiens	583 50	581 ..	589
Banque ottomane	...	...	675
Crédit mobilier espagnol	78 ..	78 ..	79 ..
Chemins Autrichiens, 500 fr. tout payé	796 50	795 ..	79. 5
Lombards, 580 fr. tout payé	238 ..	235 ..	237 .
Méridionaux Italiens, 500 fr. tout payé	...	...	607 .
Nord de l'Espagne, 500 fr. tout payé	130 ..	131 ..	130 ..
Portugais, act. 500 fr. tout payé	...	...	...
Saragosse (Madrid à) fr. 500 tout payé	172 ..	171 25	171 ..
Emprunts de Villes			
Amiens, 4 0/0, remb. à 100 fr.	12. ..	120 ..	120 ..
Bordeaux, 3 0/0, remb. à 100 fr.	114 ..	114	113 ..
— 4 0/0, 1881, remb. à 500 fr.	515 75	514 75	... ..
— 3 1/2, 1891, remb. à 500 fr.	...	...	...
Lille, 1860, 3 0/0 remb. à 100 fr.	...	...	1.5 ..
— 1863, 3 0/0 remb. à 100 fr.	...	...	...
— 1890, 3 1/2 remb. à 500 fr. tout payé	...	...	...
Lyon, 1880, 3 0/0, remb. à 107 fr.	100 50	100 50	100 50
Roubaix-Tourcoing, 2 à 50 fr. en 55 ans	45 ..	45 ..	45 ..

Désignation des valeurs	Dernier cours	Clôture précéd.
Valeurs françaises — ACTIONS		
Banque de l'Algérie, 500 fr. t. p.	... ..	800 ..
Eaux (Comp. générale des) act. 500 fr. t. p.	1790 ..	1775 ..
Gaz de Bordeaux, act. 500 fr. t. p.	1800 .	.... ..
Bateaux parisiens, 500 fr. t. p.	585 .	586 ..
Etablissement Duval, act. 500 fr. t. p.	2640	2635 .
Petit Journal, act. 500 fr.	1315 .	1312 ..
Tour Eiffel	...	...
Valeurs françaises — OBLIGATIONS		
Argentin (Chemin de fer) 5 0/0 500 fr. t. p.	341	...
Bône-Guelma et prolong. 3 0/0	457 ..	457 ..
Brésiliens, 4 1/2 remb. act. 500 payé	379 75	379
Est-Algérien, 3 0/0 remb. à 500 fr.	4.9 ..	438 50
Est, 5 0/0 remb. à 650 fr.	642 50	... ..
— 3 0/0 remb. à 500 (int. gar. par l'Etat)	478 ..	476
— nouv.	469 50	468 ..
Lyon, 5 0/0, remb. à 1250 fr.	1295 ..	1295 ..
— 1855, 3 0/0 remb. à 388 fr.	466 .	464
Méditer., 3 0/0 remb. à 500 fr. (int. g. p. l'Etat)	469 .	467 5
P.-L.-M., 3 0/0 (fusion), remb. à 500 fr.	471 ..	472 25
— 1866, 3 0/0, remb. à 500 fr.	467 50	467 25
Médoc, 3 0/0, remb. à 500 fr.	...	420 ..
Midi, 3 0/0, remb. à 500 fr.	460 ..	459 10
— — nouv. —	459 ..	458 ..
Nord 3 0/0, remb. à 500 fr.	482 50	483 ..
— — nouvelles, avril-octobre	484 ..	479 ..
Nord-Est français, 3 0/0, remb. à 500 fr.	...	474 ..
Orléans, 3 0/0, remb. à 500 fr.	474 50	472 ..
— 1884	470 ..	460 50
Ouest, 3 0/0, remb. à 500 fr. (int. garanti)	473	... ..
— nouvelles, remb. à 500 fr	472 ..	469 50
Eaux (Compagnie générale) 3 0/0, remb. à 500	475 ..	478 .
Compagnie parisienne du gaz, 5 0/0, remb. à 500	...	...
Messageries maritimes 4 0/0, remb. à 500 fr.	...	512 ..
Omnibus, 4 0/0 1881, remb. à 500 fr.	514 25	514 2
Compagnie transatlantique 3 0/0, remb. à 500	320 ..	320 ..
Panama 5 0/0	27 7	27
— 3 0/0	19 .	18 70
Panama 4 0/0	20 .	[illegible] 25
— 6 0/0 1re série (titre définitif)	30 75	31 ..
— 6 0/0, 2e série (définitif)	28 .	29 ..
Panama lots, juin 1888 tout payé	119 50	113 ..
— 210 fr. payé	259 ..	256

Désignation des valeurs	Dernier cours	Clôture précéd.
Bons à lots, 1889	119 ..	116 75
Suez, 5 0/0, remb. à 500 fr	638 ..	639 50
Suez, 3 0/0 1880, remb. à 500 fr.	...	485 75
Suez, 3 0/0, 2e série	485 .	484 ..
— Bons de coup. arr. 5 0/0, remb. à 35 fr.	97 75	97 75
Emprunts Etrangers		
Oblig. Domaniales Autrichiennes, 1886	329 ..	330 ..
Emprunt Romain, 5 0/0 1857	...	...
Emprunt Pontifical, 1860-1864, 5 0/0	...	...
— — 1866. 5 0/0	...	...
Emprunt Suédois, 4 0/0 1890. B. 500	623 ..	625 .
Valeurs Etrangères — ACTIONS		
Banque de Tunisie, 250 payé	...	...
Crédit Foncier de Hongrie	...	...
Télégraphe du Nord, action 250 fr. tout payé	540 ..	539 ..
Wagons Lits (Cie int. des) act. 500 fr. t. p.	325 ..	323 ..
OBLIGATIONS		
Oblig. Andalous. 3 0/0 tout payé	206 ..	208 ..
Oblig. Autrich. 3 0/0, ancien réseau	449 50	449 75
(Remboursable à 500 fr.) — Ancien réseau, 2e hyp.	441 50	442 ..
— Ancien réseau, 4e hyp.	...	436 25
— Lombardes 3 0/0	341 50	341 25
— — série X	337 ..	338 ..
— Nord Espagne 3 0/0, 1re s. (1re hyp.)	291 75	289 75
— — 2e s. (2e hyp.)	249 ..	249 ..
— — 3e s. (3e hyp.)	252 ..	251 50
— — 4e s. (4e hyp.)	234 75	235 75
— — 5e s. (5e hyp.)	234 75	230 ..
— Barcelone priorité	280 ..	279 ..
— A. Galice Léon 3 0/0 1re hyp.	249 50	248 50
— Portugais, 3 0/0	125 50	126 ..
— Saragosse, 3 0/0	304 ..	301 75
— — (3e hyp.)	258 75	259 ..
— Cordoue à Séville 3 0/0	...	329 ..
Crédit Mobilier Espagnol obl, 250 fr, r. à 200	270 ..	...
Oblig. Compagnie Madril. du gaz 3 0/0	393 ..	393 50
Wagons-Lits, 4 0/0 (1re série)	...	...
Bahia (provenance de) 5 0/0	...	...
Canada 4 0/0 garanti	...	...
Congo (Etats du), lots 1888	...	...
Corrientes, 6 0/0 1888	...	...
Mendoza, 6 0/0 1888	...	...

BULLETIN FINANCIER

10 NOVEMBRE

Nous attendons aux cours actuels qui de l'avis de tous sont très suffisants, une nouvelle raison de monter; celles que la situation générale et l'abondance de l'argent fournissaient ces jours derniers ont été suffisamment exploitées. Le Trois ancien aux environs de 102 50 est assez cher; il se maintiendra sans doute à ce prix sans progrès nouveau jusqu'à ce que la discussion du budget de 1895 vienne lui donner une nouvelle impulsion.

Les premières cotes de ce matin sont un peu plus faibles que les dernières d'hier ; en bourse du soir il y a eu des réalisations de bénéfices qui pourraient bien se prolonger jusqu'en clôture d'aujourd'hui. Les séances du samedi sont géralement consacrées aux opérations de cette espèce.

La rente ancienne se traite en ce moment de 102 40 à 102 45.

Les fonds étrangers sont hésitants, l'Italien surtout qu'on a surmené et dont la position de place constitue de l'avis des gens sensés et impartiaux, un grave danger pour l'avenir. Les syndicats qui l'ont enlevé et qui le soutiennent au prix d'achats continuels seront forcés quelque jour de se liquider, mais comment trouver preneurs de leur stock de titres aux cours actuels.

On parle aussi de la situation menaçante pour l'avenir du marché de Vienne où la hausse se poursuit sans mesure ni limites. La spéculation allemande y procède à des opérations gigantesques dont le terme sera peut-être un nouveau krach. Un fait dès aujourd'hui évident est que toutes les valeurs qui se négocient avec une sorte de fureur sur ce marché sont étrangement surfaites.

Notre place de Paris est au contraire modérément chargée, cependant il est à craindre qu'elle ne reçoive le contre-coup violent du désastre s'il vient jamais à se produire : Berlin en souffrirait d'ailleurs plus que Paris.